

# Colloque Baluchon France

– 12 mai 2023 –

**LE BALUCHONNAGE, UNE OFFRE DE  
RÉPIT SPÉCIFIQUE D'INTÉRÊT PUBLIC**



# Mot d'accueil

Colloque  
Baluchon France

- 12 mai 2023 -

LE BALUCHONNAGE, UNE OFFRE DE  
RÉPIT SPÉCIFIQUE D'INTÉRÊT PUBLIC



**Marie-Pascale Mongaux**  
Présidente de Baluchon France

# Ouverture

**Colloque  
Baluchon France**

- 12 mai 2023 -

**LE BALUCHONNAGE, UNE OFFRE DE  
RÉPIT SPÉCIFIQUE D'INTÉRÊT PUBLIC**



**Agnès Firmin Le Bodo**  
Ministre déléguée chargée de  
l'Organisation territoriale et des  
Professions de santé

# L'équipe

Document Baluchon France. Diffusion et reproduction sur demande.



**Christelle  
Pauchet**  
Chargée de  
communication



**Rachel  
Petitprez**  
Directrice



**Stéphanie  
Vignal**  
Assistante de  
direction



**Sandrine  
Constans**  
Directrice  
remplaçante  
et Formatrice



# Le Conseil d'Administration

Document Baluchon France. Diffusion et reproduction sur demande.



**Marie-Pascale Mongaux**  
Présidente  
Membre fondateur



**Sophie Morin**  
(Baluchon Alzheimer)  
Vice-présidente  
Administratrice



**Christel Le Guern**  
Trésorière  
Administratrice



**Diane Hassan**  
(Acceler'Actions)  
Secrétaire  
Administratrice



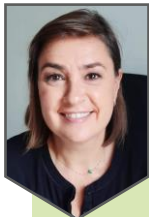
**Frédérique Lucet**  
Administratrice  
Membre fondateur



**Anne-M. Beauvais**  
(France Alzheimer)  
Administratrice



**Morgane Hiron**  
(Collectif Je t'Aide)  
Administratrice



**Sophie Lagüe**  
(Aidomi)  
Administratrice, collège des  
adhérents conventionnés



**Eric Astorgis**  
Administrateur  
Représentant des aidants



**Joëlle Huillier**  
Administratrice

Document Baluchon France. Diffusion et reproduction sur demande.





# Ouverture

Colloque  
Baluchon France

- 12 mai 2023 -

LE BALUCHONNAGE, UNE OFFRE DE  
RÉPIT SPÉCIFIQUE D'INTÉRÊT PUBLIC



**Guillaume Chevrollier**  
Sénateur de la Mayenne  
Parrain du colloque

# Ouverture

**Colloque  
Baluchon France**

- 12 mai 2023 -

**LE BALUCHONNAGE, UNE OFFRE DE  
RÉPIT SPÉCIFIQUE D'INTÉRÊT PUBLIC**



**Isabelle Bilger**  
Directrice de l'autonomie à l'ARS  
(Agence Régionale de Santé)  
Île-de-France

# Vidéo storytelling

**Colloque  
Baluchon France**

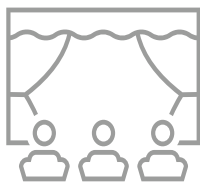
- 12 mai 2023 -

**LE BALUCHONNAGE, UNE OFFRE DE  
RÉPIT SPÉCIFIQUE D'INTÉRÊT PUBLIC**



## Le Baluchonnage : c'est quoi ?



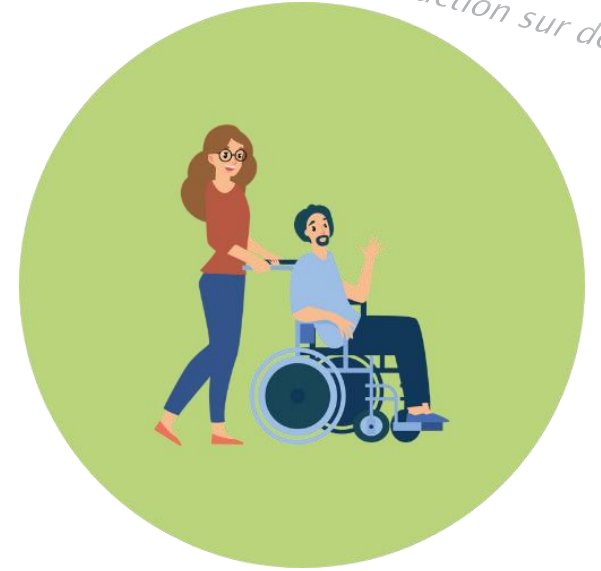


# Interlude théâtral "Martine a dit : je m'en fous"

Delphine Delatte, comédienne



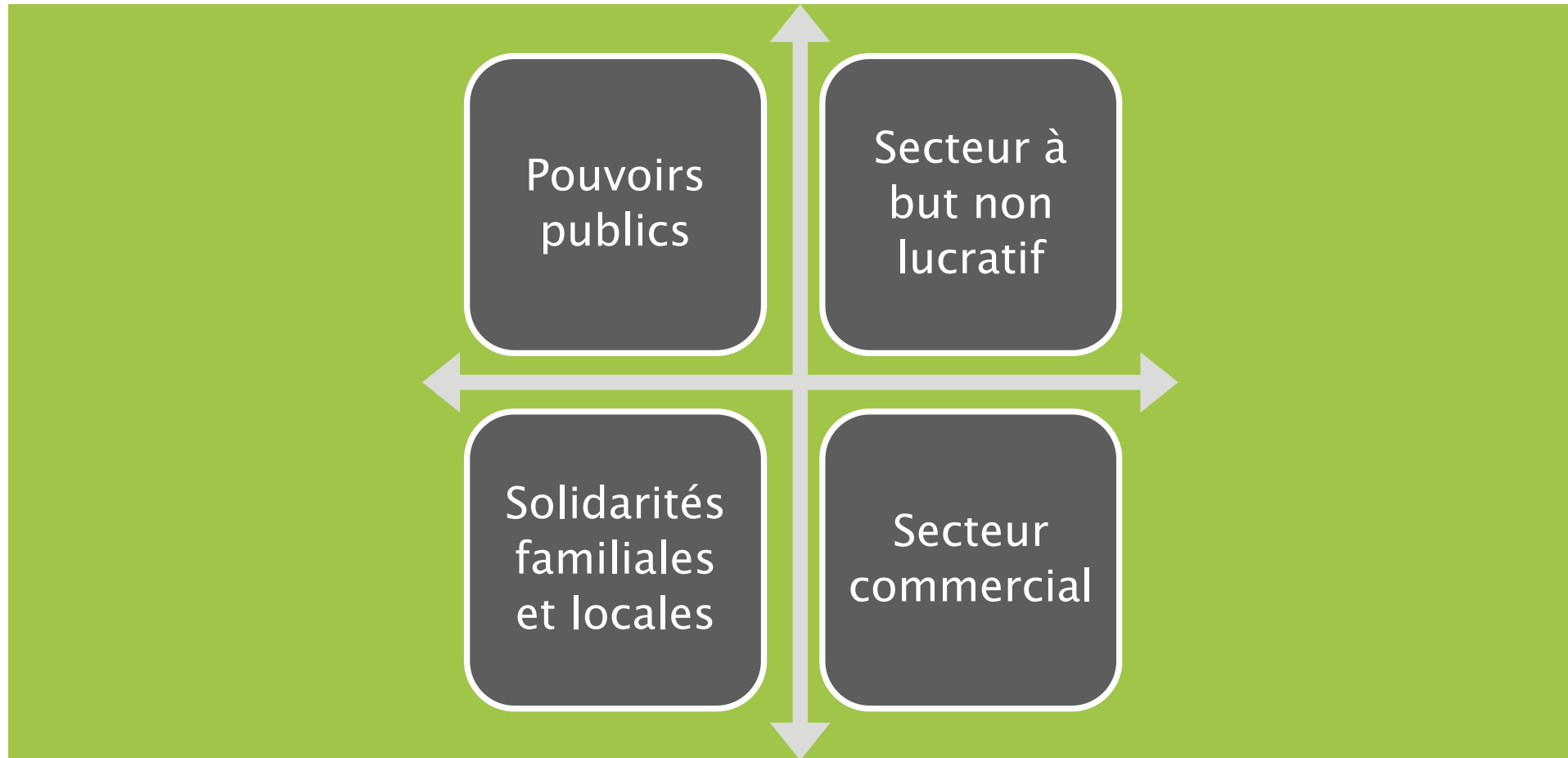
# LES AIDANTS, DES CITOYENS AU SERVICE DE LA SOCIÉTÉ



Dominique Argoud, sociologue – Université Paris–Est Créteil

# Les piliers de la protection sociale

Document Baluchon France. Diffusion et reproduction sur demande.



Document Baluchon France. Diffusion et reproduction sur demande.



# L'aidance (« naturelle », « familiale ») : une affaire de famille

- Contexte de subsidiarité des aides publiques : articles 205 et al. du Code civil
- Années 1980 : premières études de sociologues et d'économistes visant à « mesurer » l'importance de l'aide apportée par les familles
- ... et les premières initiatives « d'aide aux aidants »

# L'enjeu du « naming »

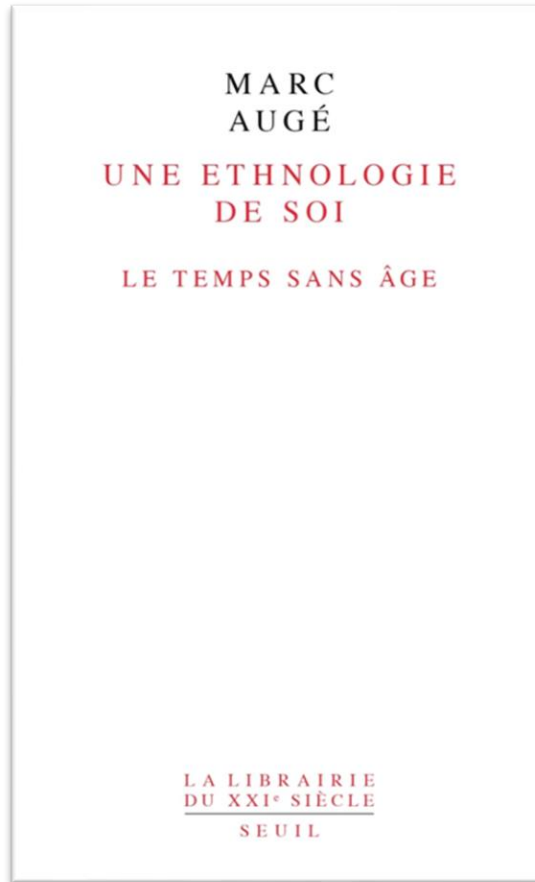
Document Baluchon France. Diffusion et reproduction sur demande.

- Un enjeu lié à l'orientation de la politique en direction des personnes âgées dépendantes à partir des années 1990 qui amène à « ouvrir la boîte noire »
- L'importance de l'aide familiale étant désormais « visible », comment expliquer l'absence d'une politique publique de soutien aux aidants durant deux décennies ?

## Quelques raisons du « retard à l'allumage »... Ou l'effet pervers des catégorisations

- Le « blaming » : la réaffirmation du devoir moral des familles
- L'existence d'une « galaxie des aidants » qui rend difficile une réponse univoque et normée
- Les besoins des aidants : une complémentarité avec les services professionnels complexe à articuler
- Les « aidants » n'existent pas

Marc Augé, Une ethnologie de soi  
Le temps sans âge – Seuil – La librairie du XXI<sup>e</sup> siècle, 2014



*« La vieillesse, c'est comme l'exotisme : les autres vus de loin par des ignorants. La vieillesse, ça n'existe pas. » (p.149)*



# Plan Solidarité – Grand Âge (2006)

- Le premier de ses cinq axes prioritaires consistait à « donner aux personnes âgées dépendantes le libre choix de rester chez elles : en développant les services de soins et d'aide à domicile ; en soutenant davantage les aidants familiaux ; en assurant une continuité entre domicile et maison de retraite » (Ministère délégué à la Sécurité sociale, aux Personnes âgées, aux Personnes handicapées et à la Famille, 2006)



## Des plans Alzheimer à la reconnaissance des « proches aidants »

Document Baluchon France. Diffusion et reproduction sur demande.

- La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a donné un statut juridique aux aidants... De personnes handicapées.
- La loi du 21 décembre 2006 (suite à la conférence nationale de la famille) a acté la nécessité d'une reconnaissance du statut d'aidant familial pour les personnes aidant une personne âgée.
- La loi du 21 décembre 2006, puis le décret du 18 avril 2007, ont institué un droit de soutien familial.
- La loi du 28 décembre 2015 d'adaptation de la société au vieillissement a complété le dispositif en l'élargissant aux aidants de personnes âgées et en donnant, pour la première fois, une définition juridique du « proche aidant », qui concerne aussi bien les personnes âgées que handicapées.



Document Baluchon France. Diffusion et reproduction sur demande.



## Conclusion 1 : De la difficile articulation entre le bas et le haut

- Rapport d'évaluation du Plan Alzheimer 2008-2012 :

*« Par ailleurs, certains objectifs quantitatifs du volet médico-social du plan ont été révisés à la baisse et non complètement atteints, ceci étant lié entre autres à des cahiers des charges trop contraignants, des objectifs mal estimés par rapport à certaines réalités du terrain.*

*En termes d'innovation médico-sociale, dont la mission a parfois interrogé la pertinence, les acteurs, fort nombreux sur le terrain, ont besoin d'un temps d'appropriation qui s'accommode parfois mal d'un pilotage trop contraignant. » (Ankri et al., 2013 : 4).*

## Conclusion 2 : De la personne « proche aidante » à la personne « citoyenne »

*« Ainsi, au cœur de l'action concertée à leur égard, les personnes proches aidantes doivent être considérées comme des usagères et usagers des services, des partenaires, des citoyennes et citoyens et, avant tout, comme des personnes à part entière »*

# MIEUX CERNER LA PLACE DU BALUCHONNAGE DANS L'OFFRE GLOBALE DE RÉPIT



Emilie Fauchier-Magnan, co-auteure du rapport IGAS :  
"Soutenir les aidants en levant les freins au développement de solutions de répit"



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Inspection Générale  
des Affaires Sociales

*'emande.*

**COLLOQUE BALUCHON FRANCE- 12 MAI 2023**

**MIEUX CERNER LA PLACE DU BALUCHONNAGE DANS L'OFFRE  
GLOBALE DE REPIT**

**MISSION IGAS « SOUTENIR LES AIDANTS  
EN LEVANT LES FREINS AU DÉVELOPPEMENT DE SOLUTIONS DE REPIT »**

**Présentation : Emilie Fauchier-Magnan**

**Mission réalisée avec Pr Bertrand Fenoll et Olivier Toche**

# Cadrage de la mission IGAS

**Sur saisine des ministres, la mission IGAS avait un double objectif**

- Expertiser la nécessité de réviser le cadre juridique et financier des solutions de répit
- Alimenter la concertation en vue d'une nouvelle stratégie de soutien aux aidants

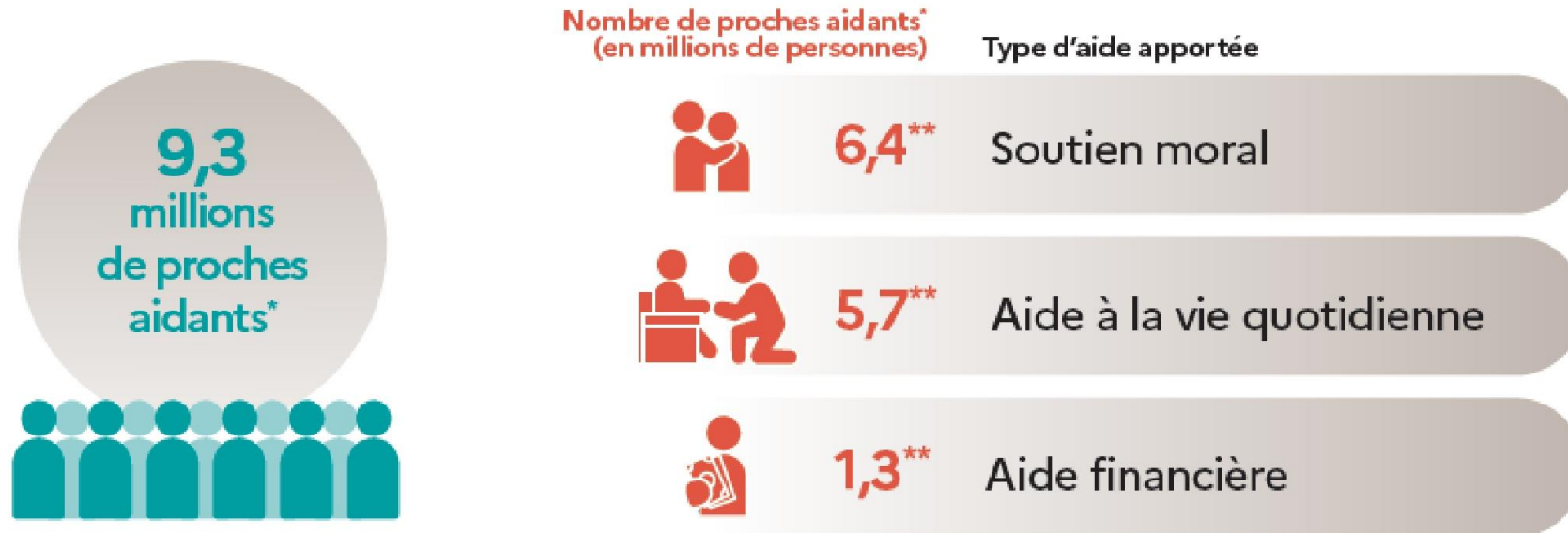
**Son périmètre était très vaste, dans un secteur traversant d'importantes difficultés de recrutement**

- Le public : aidants de personnes âgées, en situation de handicap et malades
- Périmètre retenu : Plateformes d'accompagnement et de répit (PFR), répit en établissement (accueil temporaire), répit à domicile (suppléance) et séjours de vacances-répit

**Méthodologie** : entretiens nationaux, déplacements territoriaux, panels d'aidants, ...

# ENJEUX

# Un rôle essentiel qui va s'accroître



Source : DREES

**Un rôle qui va s'accroître du fait des évolutions démographiques** (vieillesse de la population) **et sociétales** (priorité au maintien au domicile, inclusion et virage ambulatoire des soins)



# Le risque de conséquences négatives en matière de santé, vie sociale et vie professionnelle

## LA FATIGUE DES AIDANTS



15 % des aidants étaient extrêmement fatigués et 8 % avaient extrêmement besoin de répit.  
Selon une enquête de 2017 de la Fondation France Répit auprès de plus de 1 000 aidants.

Certaines situations sont plus à risque pour l'aidant :



L'aidant et l'aidé cohabitent



L'aidant est l'ascendant de l'aidé



L'aidé est mineur



L'aidé a des troubles du comportement



L'aidant doit se lever la nuit pour aider le proche

# Les attentes des aidants

## **Des attentes exprimées par les aidants et les associations qui vont au-delà des solutions de répit**

- Une priorité : un accompagnement sanitaire, médico-social et social approprié pour les personnes aidées
- Un besoin de lisibilité pour se repérer dans les dispositifs
- Des demandes d'appui dans leurs démarches, de soutien psychologique, de formations, ...

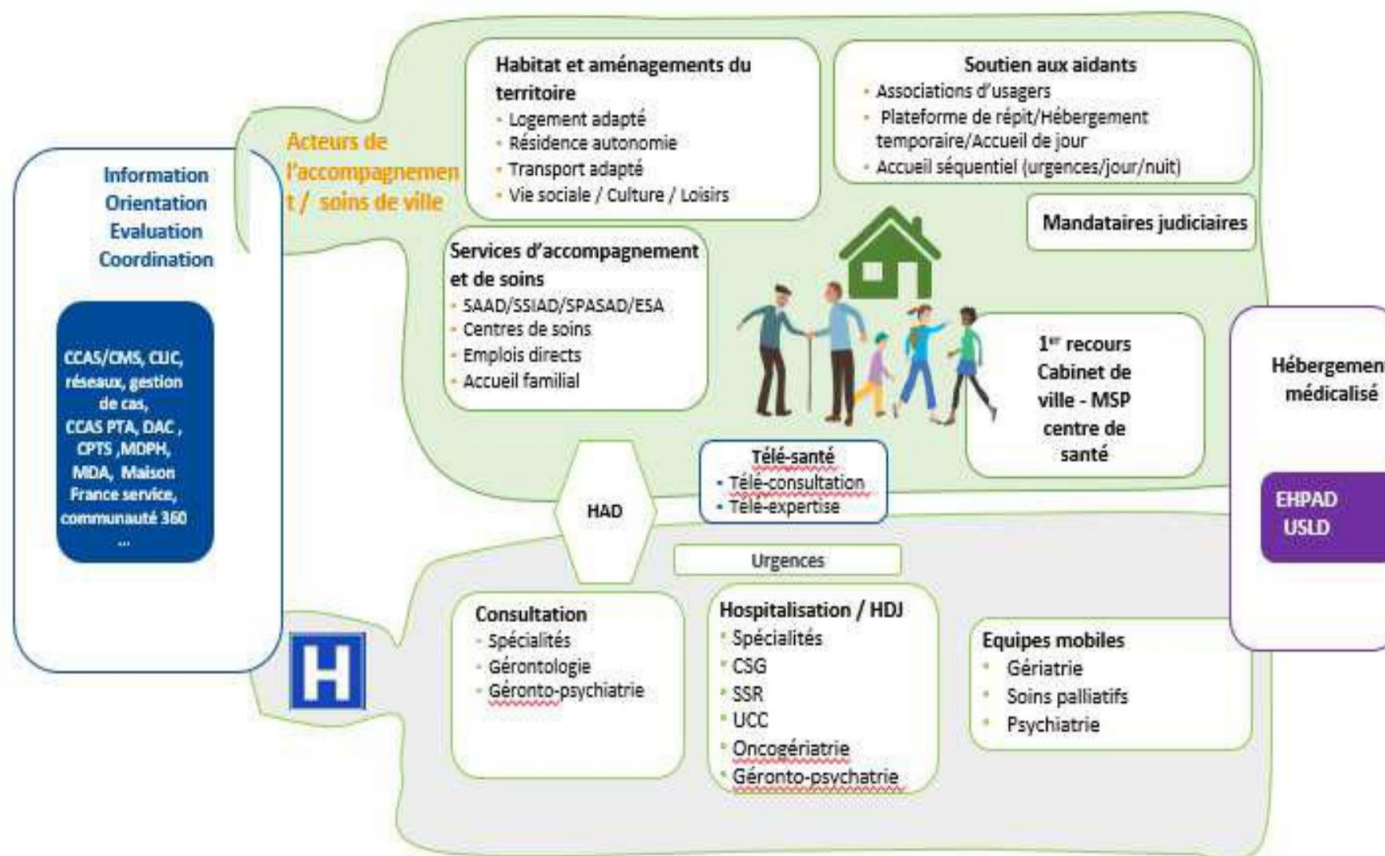
## **Le besoin de temps de répit, au sens d'un relai pour souffler et s'occuper de soi**

- Le souhait du développement d'une offre de répit à domicile, au sein de solutions de répit qui doivent rester diversifiées (« libre choix »)
- Le désir de pouvoir partir en vacances avec leurs proches malgré le handicap ou la dépendance, de manière privilégiée en milieu ordinaire

# Un paysage complexe pour les aidants

## L'exemple des aidants de personnes âgées

demande.



Source: ANAP, cité par le rapport de D. Libault de 2022

Colloque Baluchon France - Le Baluchonnage, une offre de répit spécifique d'intérêt public - 12 mai 2023

# CONSTATS / RECOMMANDATIONS

# Les PFR sont essentielles pour l'orientation des aidants, mais rarement articulées avec les départements

## Des plateformes d'accompagnement et de répit (PFR) déployées de manière volontariste par les ARS avec les crédits de la stratégie « Agir pour les aidants »

- 250 PFR en 2022, avec un maillage territorial inégal et des modèles très différents (en capacité de faire ou faisant-faire, dans des démarches d'aller-vers ou pas, ..)
- Une spécialisation par public le plus souvent, avec des plateformes plus nombreuses pour les aidants des PA, émergentes pour les aidants des PSH, inexistantes pour les aidants de Pm

## Les limites du déploiement des PFR

- Une articulation des PFR avec les services du département et les MDPH qui reste largement à construire
- Un portage juridique les cantonnant au champ médico-social excluant d'autres initiatives intéressantes (ex : association Métropole aidante de Lyon)

# Conforter les PFR afin qu'elles soient mieux identifiées et mieux positionnées

- **Reconnaître les PFR comme centre de ressources** (au sens du 11° du L 312-1 CASF)
- **Renforcer le maillage territorial des PFR PA et PH**, et élargir les PFR aux aidants de personnes atteintes de maladies chroniques invalidantes
- **Fixer un schéma-cible de l'activité des PFR**, pour garantir un socle minimal de prestations incluant des solutions de répit à domicile
- **Choisir une appellation nationale fédératrice de type *Maison des aidants*** et encourager les accueils téléphoniques et numériques conjoints entre PFR d'un même secteur
- **Inscrire le pilotage des PFR dans le cadre de coopération partagée entre l'Etat, la CNSA et les départements** proposé par la branche Autonomie

# La suppléance à domicile, demande première des aidants, bute sur son financement

## Le bilan contrasté de l'offre de suppléance à domicile sur la période de la stratégie

- Une offre de relayage finalement modeste dans le cadre de l'expérimentation de dérogation au droit du travail
- D'autres formules de suppléance à domicile pour les aidants de PA développées sans recours à ce cadre dérogatoire
- Une offre encore embryonnaire pour les aidants de PSH, sauf via certaines CAF, et quasi inexistante pour les aidants de Pm de moins de 60 ans

## Les freins au développement de ce type de solution

- Du côté de la demande : des financements encore très ponctuels, largement méconnus et complexes à mobiliser sans intermédiation, avec un reste à charge vite dissuasif
- Du côté de l'offre : les difficultés de recrutement du secteur, et un modèle juridique et économique encore indéterminé

# Faciliter le développement du répit à domicile (1/2)

## Recommandations relatives au relayage de longue durée

- S'assurer de la compatibilité du cadre dérogatoire du relayage long avec le droit européen
- Inciter la branche de l'aide, de l'accompagnement et des soins à domicile à négocier sur l'aménagement des temps de travail avec l'introduction d'un régime d'équivalence
- Cibler les recours au relayage long, dérogatoire du droit du travail avec un seul intervenant aux situations le nécessitant



# Faciliter le développement du répit à domicile (2/2)

demande.

## Recommandations relatives aux autres formes de relayage

- **Développer, dans toutes les PFR, une offre de suppléance de - de 4h** (« temps libéré »), en la centrant sur un champ + restreint de cas de recours, avec un reste à charge minime
- Intégrer la suppléance du proche aidant dans les missions et dans le cadre de financement des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) (*modification législative*)
- **Inscrire dans la nouvelle stratégie le déploiement d'une offre de suppléance accessible et ne dérogeant pas au droit du travail** (pour l'offre de 2h à 48h consécutives)
- Assurer la solvabilisation de la demande de suppléances de **2h à 48h** consécutives (*voir les pistes de réduction du reste à charge proposées par ailleurs*)

# L'accueil temporaire n'est pas toujours adapté aux attentes des publics

## Sur le champ des établissements pour personnes âgées

- Une offre relativement sous-utilisée, mais certaines demandes ne peuvent être satisfaites (accueil en urgence, ...)
- Des freins psychologiques (culpabilité) et financier (reste à charge)

## Sur le champ du handicap et des maladies chroniques

- Des demandes de répit qui relèvent surtout de carences de prise en charge médico-sociale
- Un frein très important : la réglementation de l'accueil temporaire

## Sur les deux champs

- Une modalité d'accueil largement minoritaire, un modèle économique à conforter
- Un bilan de la stratégie *Agir pour les aidants* en retrait par rapport aux ambitions initiales

Docum.

demande.

# Adapter l'accueil temporaire en établissement à la spécificité des publics

- **Ouvrir droit automatiquement à l'accueil temporaire en cas d'orientation dans un établissement ou service médico-social (ESMS) pour PSH et permettre l'accueil sans conditions dans les situations d'urgence**
- **Piloter le développement et l'adaptation de l'offre d'accueil temporaire dans les ESMS**
- Mener une étude pour comparer les coûts de l'accueil temporaire avec ceux de l'hébergement permanent, dans les ESMS et ajuster la tarification des ESMS en fonction
- **Soutenir le développement de l'accueil le week-end et pendant les vacances scolaires des ESMS pour enfants**
- **Développer les possibilités d'accueil temporaire dans les établissements sanitaires (en soins médicaux de réadaptation, dans les futures unités de soins prolongés complexes et en soins palliatifs)**

# Les circuits de financement sont multiples et complexes, avec des restes à charge souvent élevés

## Des financements peu mobilisés, car dispersés et méconnus

- Des financements possibles dans le cadre des prestations pour les PA ou les PSH, mais ils sont très peu et très inégalement mobilisés
- Des aides proposées par les caisses de sécurité sociale ou les complémentaires, mais elles ne sont pas systématiques
- Un mécanisme de crédit d'impôt pour les services à la personne puissant, mais qui ne bénéficie toutefois pas encore de l'avance sauf en cas d'emploi direct

# Renforcer le financement des solutions de répit (1/2)

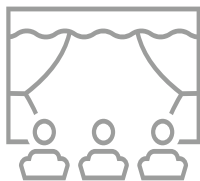
- **Pour les aidants de PA et PSH : s'appuyer sur les prestations existantes** pour les aidés en identifiant plus clairement un droit au financement de solutions de répit pour l'aidant
  - Réformer l'APA répit : clarifier ses règles d'emploi
  - Réformer la PCH et l'AEEH pour **y introduire un forfait répit de l'aidant**

# Renforcer le financement des solutions de répit (2/2)

Etudier la faisabilité d'une allocation-répit ou d'un chèque-répit préfinancé

- **Scénario 1 : une allocation de répit au profit de l'aidant, et versée en espèces**
  - Pour des raisons de simplicité, même circuit que l'AJPA
  - Justificatif à produire : recours à au moins une solution de répit ou orientation par la PFR
  - Inconvénients : peu ciblée, risques d'effets d'aubaine
- **Scénario 2 : un titre spécial de paiement préfinancé (ou chèque répit) correspondant à une prestation en nature**
  - Accès à un panier de solutions de répit, ou ciblage sur le relayage à domicile
  - Inconvénient: grande complexité à mettre en œuvre
  - Avantages: prestations ciblées et possibilité de mobiliser d'autres financeurs comme pour les CESU préfinancés

nde.



# Interlude théâtral "Martine a dit : je m'en fous"

Delphine Delatte, comédienne





**Baluchon  
France**

# Pause



## Colloque Baluchon France

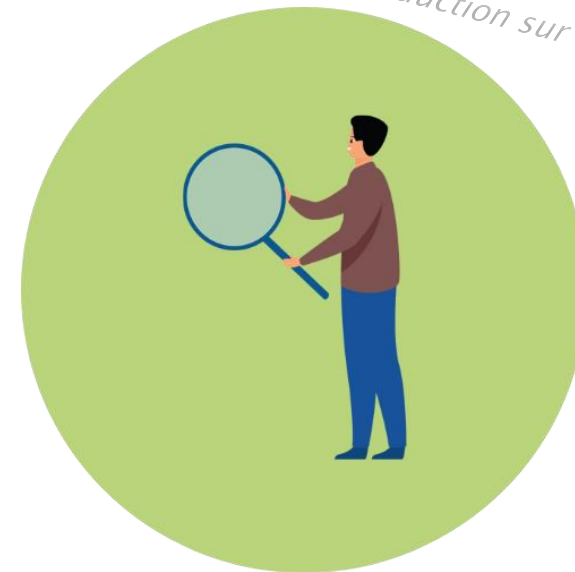
- 12 mai 2023 -

**LE BALUCHONNAGE, UNE OFFRE DE  
RÉPIT SPÉCIFIQUE D'INTÉRÊT PUBLIC**





# PREMIÈRES CONCLUSIONS DE L'ÉVALUATION NATIONALE DE L'EXPÉRIMENTATION (DGCS)



Delphine Albert, Adjointe au Chef de bureau Sous-direction de  
l'autonomie des personnes âgées et personnes handicapées à la  
DGCS (Direction Générale de la Cohésion Sociale)



**GOUVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

de.

# **L'expérimentation de dérogations au droit du travail dans le cadre des prestations de relayage à domicile et de séjours répit aidants-aidés**

# Rappel du cadre de l'expérimentation

Article 53 de la loi du 10 août 2018 relative à un Etat au service d'une société de confiance (ESSOC) et décret du 28 décembre 2018 :

## Objectifs :

- Soutenir l'offre de **répit** aux aidants
- Garantir le plus de stabilité dans la prise en charge de la personne aidée, par l'intervention **d'un seul professionnel** durant toute la durée de la prestation.

Pour rappel, cette expérimentation porte sur les dérogations au droit du travail et non la pratique du relayage dans son ensemble, c'est-à-dire des prestations nécessitant le travail d'un intervenant de 36h à 6 jours consécutifs respectant les modalités suivantes :

Thématique	Régime dérogatoire prévu par la loi ESSOC
Durée quotidienne maximale de travail	Pas de limite
Durée hebdomadaire maximale de travail	Pas de limite
Durée hebdomadaire maximale de travail (moyenne sur 4 mois)	48h
Temps de pause	Droit à 20 minutes de pause toutes les 6 heures de travail, (pendant l'intervention ou en repos compensateur)
Repos quotidien	Droit à 11h de repos par jour travaillé, (pendant l'intervention ou en repos compensateur)
Repos hebdomadaire	6 jours de travail consécutifs au maximum
Durée maximale du travail de nuit	Pas de limite. Pour les salariés en mode prestataire : contrepartie au travail de nuit prévue en repos
Nombre de jours de travail maximal sur un an	94 jours de travail sous le régime dérogatoire au maximum

Document Baluchon France. Diffusion et reproduction sur demande.

mande.

# Prolongation de l'expérimentation

L'article 55 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2022 prolonge l'expérimentation jusqu'au 31 décembre 2023.  
Sur les **47 structures porteuses** de la première expérimentation : **43 porteurs** ont maintenu leur participation.

mande.

Auvergne-Rhône-Alpes	Ain/Savoie/Isère/Drôme	4 porteurs
Bourgogne-France-Comté	Territoire de Belfort / Yonne	2 porteurs
Bretagne	Ille-et-Vilaine / Côtes d'Armor / Finistère	4 porteurs
Centre-Val-de-Loire	Loiret / Loir-et-Cher /	1 porteur
Corse		1 porteur
Martinique		2 porteurs
Grand Est	Haute-Marne / Marne / Bas-Rhin / Meurthe-et-Moselle / Vosges	4 porteurs
Hauts-de-France	Pas de Calais / Nord / Oise / Somme	3 porteurs
Ile-de-France	Val de Marne / Yvelines / Hauts de Seine/ Seine Saint Denis / Val d'Oise / Paris / Seine et Marne	5 porteurs
Normandie	Orne/Calvados	2 porteurs
Nouvelle-Aquitaine	Haute-Vienne / Corrèze/Gironde/Creuse	6 porteurs
Occitanie	Gard/ Hérault / Pyrénées Orientale / Lot / Tarn	6 porteurs
Pays-de-la-Loire	Mayenne / Maine-et-Loire / Loire-Atlantique / Sarthe	5 porteurs
Provence Alpes Côte d'Azur	Var / Alpes Maritimes / Alpes de Haute Provence / Vaucluse / Bouches du Rhône	5 porteurs

- **Animation du réseau des porteurs via des temps d'échanges thématiques avec les porteurs:**
- ✓ Réunion de lancement de la prolongation ; thématique : le reste à charge. 17/12/2021
  - ✓ Réunion thématique et d'informations sur le cheminement jusqu'au relaying. 17/02/2022
  - ✓ Réunion thématique sur les ressources humaines et le droit du travail le 12/05/2022.
  - ✓ Journée en présentiel organisée avec les porteurs le 2 février 2023 au Ministère des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées.

# L'évaluation de l'expérimentation

## ➤ Objectifs de l'évaluation :

- ✓ S'assurer que les **dérogations au droit du travail** et leur mise en œuvre ne soient **pas préjudiciables** aux salariés (fatigue liée à une intervention de longue durée, par exemple)
- ✓ Juger de la **pertinence des conditions juridiques et pratiques** de mise en œuvre des dérogations.
- ✓ Evaluer les **bénéfices et la plus-value** de ces prestations pour les aidants, les aidés et les salariés.

## ➤ Modalités de l'évaluation :

Au niveau des autorités compétentes pour autoriser ou agréer les établissements et services expérimentateurs (CD, ARS, DREETS)	Première évaluation, au plus tard 12 mois avant l'échéance de la période d'expérimentation	<b>Décembre 2022</b>
Au niveau de l'Etat	Rapport au Parlement tirant le bilan et les enseignements de l'expérimentation et faisant des propositions en termes de pérennisation, d'évolution ou d'abandon du dispositif, au moins 6 mois avant l'échéance de la période d'expérimentation	<b>Juin 2023</b>

## ➤ Outils d'évaluation :

- ✓ Co-construction des outils d'évaluation pour améliorer le dispositif (**référentiel d'évaluation, outils de collecte et d'analyse, guide de l'évaluation à destination des structures et des services déconcentrés**)
- ✓ Organisation d'un **webinaire** pour présenter les outils et répondre aux interrogations des services.
- ✓ Déploiement des outils de collecte :
  - Questionnaires remplis à l'issue de chaque prestation pour l'intervenant et le couple aidant aidé.
  - Questionnaires périodiques destinés aux structures porteuses et aux intervenants.
  - Tableau de bord après chaque prestation destiné aux structures porteuses.
  - Appels téléphoniques aléatoires d'intervenants (sélection de 4 structures selon des critères de choix prédéfinis, 5 intervenants interrogés sur leur profil, leurs conditions de travail, les impacts de l'expérimentation sur leur santé, leur vie professionnelle et leur vie personnelle, et les éventuelles pistes d'amélioration).
- ✓ Déploiement d'une hotline courriel et e-mails mensuels.
- ✓ Déplacement de l'équipe d'évaluation et de la DGCS pour visiter les territoires (Gironde, Gard, Vosges, Haute-Vienne).

- demande.

# L'évaluation de l'expérimentation

mande.

Janvier

Mars

Avril

Mai

Juin

- Transmission des tableaux de bord
- DGCS et EY rencontrent les 14 régions afin de préparer les contributions territoriales: **ARS, CD, DREETS**

- Visite de terrain DGCS/EY
- Remise des contributions territoriales

- Dernière remontée d'information
- Rédaction du rapport
- Remise du rapport par EY

- Remise du rapport au Parlement

# Principaux enseignements issus de l'évaluation

## Résultats issus des Tableaux de bord de suivi des prestations

17 tableaux de bord mis à jour reçus sur 43 porteurs  
Extraction réalisée le 10/05/2023

- **Un faible nombre de tableaux de bord qui ne permet pas de présenter une analyse exhaustive: la DGCS œuvre à ce que les structures qui n'ont pas répondu transmettent leur tableau dans les plus brefs délais**
- **Toutes les données ne sont pas encore exploitées et seront présentées dans le rapport au Parlement**
- **Présentation des grandes caractéristiques des intervenants et des prestations**
- **Nombre de prestations recensées dans les tableaux de bord reçus**  
**390 prestations recensées au 23 mai 2023**
  - Depuis juillet 2022: 258 prestations de suppléance à domicile
  - Depuis juin 2019: au total ce sont 341 prestations de suppléance à domicile
  - Depuis septembre 2021: 49 séjours de répit (1 séjour annulé)
- **Reste à charge :**
  - Montant moyen du reste à charge : 436€
  - 117 prestations avec reste à charge à 0€ (91 prestations de suppléance à domicile et 26 séjours de répit), soit 32% de l'ensemble des prestations
  - Reste à charge Minimum = 0€ Maximum = 2 772€
- **Coût de la prestation :** Montant moyen de la facture totale de la prestation : 2 091€

*mande.*

# Principaux enseignements issus de l'évaluation

## Résultats issus du questionnaire en ligne à destination des Intervenants (1/3)

Mise en ligne du questionnaire le 29/06/2022

Données extraites au 09/05/2023 (extraction finale) soit près d'un an après le déploiement

*Note de lecture :* Les questionnaires ont été renseignés par les intervenants pour chaque couple aidant-aidé accompagné. Pour un même séjour de répit, le même intervenant a donc pu répondre plusieurs fois.

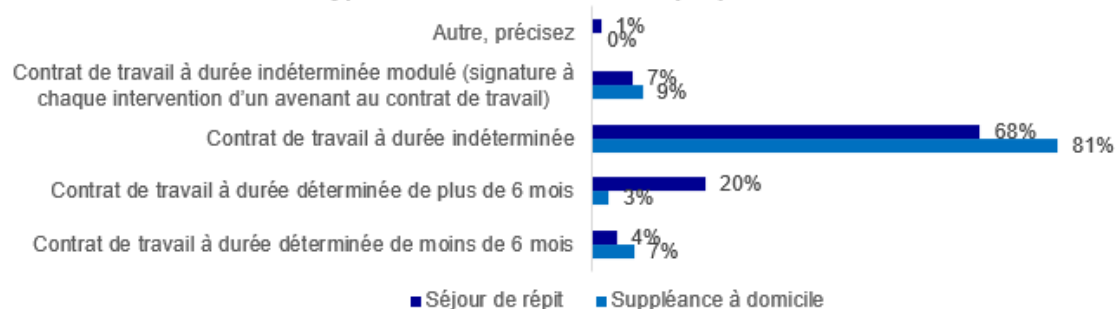
### ➤ Chiffres clé :

- **Nombre de réponses exploitables :** 140
- **Nombre de réponses concernant les prestations de suppléance à domicile :** 69
- **Nombre de réponses concernant les prestations de séjours de répit :** 70

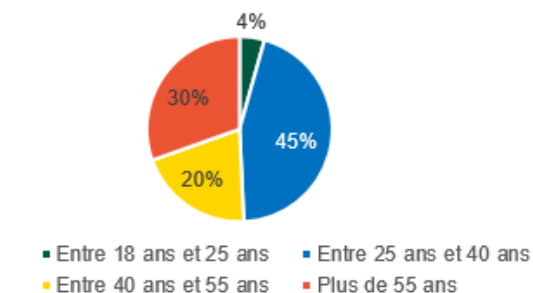
### ➤ Principaux enseignements :

- **La quasi-totalité des intervenants sont des femmes :**
  - 100 % des prestations de suppléance à domicile ont été réalisées par des femmes
  - 94% des prestations de séjours de répit ont été réalisées par des femmes
- **Des intervenants plus âgés pour les séjours de répit (voir ci-contre)**
- **Une grande majorité d'intervenants en CDI, a fortiori s'agissant des séjours de répit :**

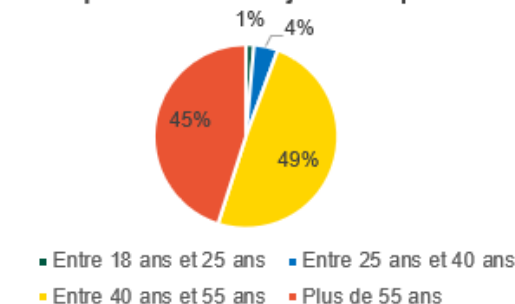
Type de contrat de travail indiqué par les intervenants



Age des intervenants pour les prestations de suppléance à domicile



Age des intervenants pour les prestations de séjour de répit



demande.



# Principaux enseignements issus de l'évaluation

## Résultats issus du questionnaire en ligne à destination des Intervenants (2/3)

Mise en ligne du questionnaire le 29/06/2022

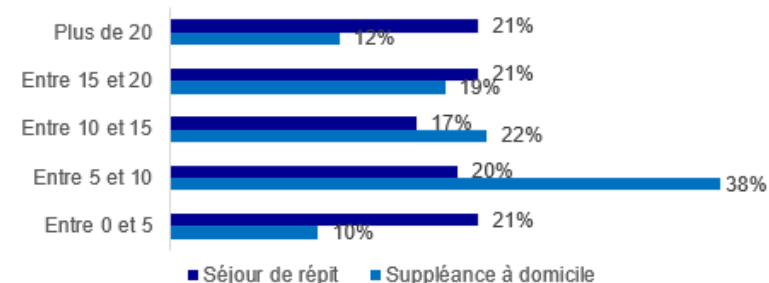
Données extraites au 09/05/2023 (extraction finale) soit près d'un an après le déploiement

demande.

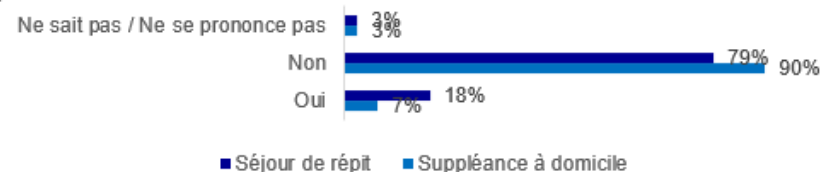
### ➤ Principaux enseignements :

- **Plus d'un tiers des intervenants (36%) ont plus de 15 ans d'expérience**, toutes prestations confondues :
  - 42 % des intervenants pour les séjours de répit ont plus de 15 ans d'expérience
  - 31% des intervenants pour les prestations de suppléance à domicile ont plus de 15 ans d'expérience
- **Si la grande majorité des intervenants (84%) n'exerce pas d'autre activité professionnelle** en complément du contrat, les séjours de répit permettent davantage de flexibilité
- Toutes prestations confondues, **la moitié des intervenants (50%) a indiqué avoir été recrutée pour réaliser ces prestations**, une part plus élevée lorsqu'il s'agit des séjours de répit uniquement (62% contre 38% pour les prestations de suppléance à domicile)

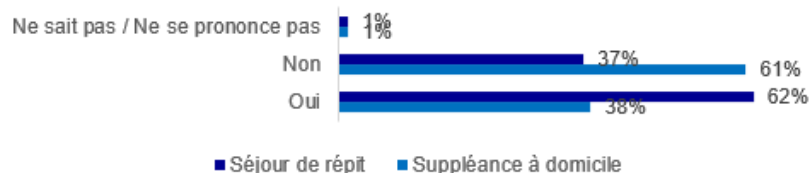
### Nombre d'années d'expérience indiquées par les intervenants



### Part d'intervenants déclarant exercer une activité complémentaire



### Part d'intervenants déclarant avoir été recruté pour réaliser les prestations dérogatoires



# Principaux enseignements issus de l'évaluation

## Résultats issus du questionnaire en ligne à destination des Intervenants (3/3)

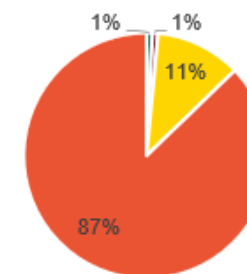
Mise en ligne du questionnaire le 29/06/2022

Données extraites au 09/05/2023 (extraction finale) soit près d'un an après le déploiement

### ➤ Principaux enseignements :

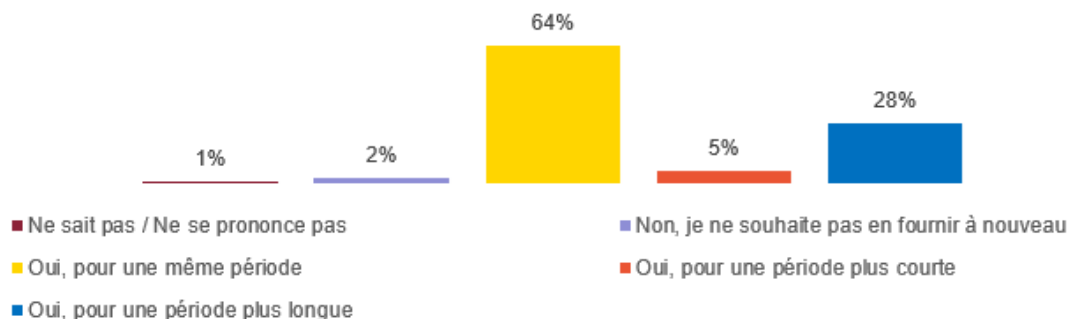
- **98% des intervenants se sont déclarés avoir été volontaires** pour réaliser ces prestations dérogatoires, 1% a déclaré ne pas avoir été volontaire et 1% ne s'est pas prononcé.
- **84% des intervenants ont indiqué ne pas avoir de personne à charge**
- **Le taux de satisfaction à l'issue de l'expérience est élevé** puisque 87% des intervenants se déclarent « tout à fait » satisfaits, auxquels s'ajoutent 11% « plutôt » satisfaits.
- **64% des intervenants se disent prêts à fournir de nouveau la prestation** « pour une même période », auxquels s'ajoutent 28% qui se sentent prêt à la réaliser sur une période plus longue.

### Taux de satisfaction à l'issue de l'expérience de prestations dérogatoires



■ Non pas vraiment
 ■ Ne sait pas / Ne se prononce pas
 ■ Oui plutôt
 ■ Oui tout à fait

### Part des intervenants se déclarant prêt à fournir à nouveau ce type de prestation



■ Ne sait pas / Ne se prononce pas
 ■ Non, je ne souhaite pas en fournir à nouveau
 ■ Oui, pour une même période
 ■ Oui, pour une période plus courte
 ■ Oui, pour une période plus longue

*emande.*

# Principaux enseignements issus de l'évaluation

## Résultats issus du questionnaire en ligne à destination des couples aidants-aidés (1/2)

Mise en ligne du questionnaire le 29/06/2022

Données extraites au 09/05/2023 (extraction finale) soit près d'un an après le déploiement

*Note de lecture :* Les questionnaires ont été renseignés par les couples aidants-aidés. Un même couple aidant-aidé ayant bénéficié de plusieurs prestations dérogatoires a donc pu répondre plusieurs fois.

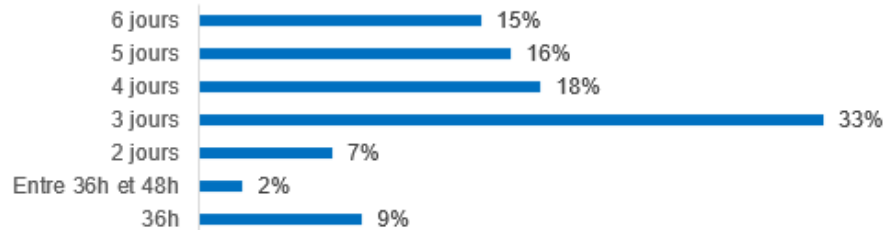
### ➤ Chiffres clé :

- **Nombre de réponses exploitables :** 128
- **Nombre de réponses concernant les prestations de suppléance à domicile :** 57
- **Nombre de prestations concernant les séjours de répit :** 71

### ➤ Principaux enseignements :

- **Une durée des prestations majoritairement de 3 jours** (pour un plus d'un tiers des prestations)

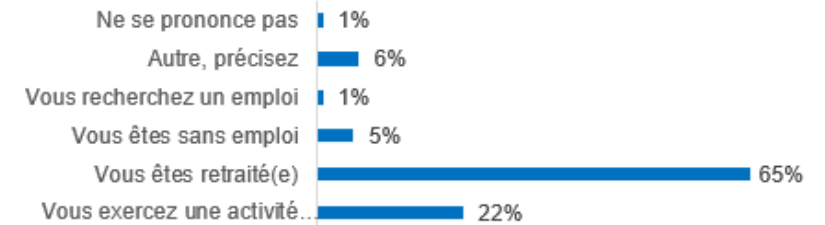
Durée des prestations dont ont bénéficié les couples aidants-aidés



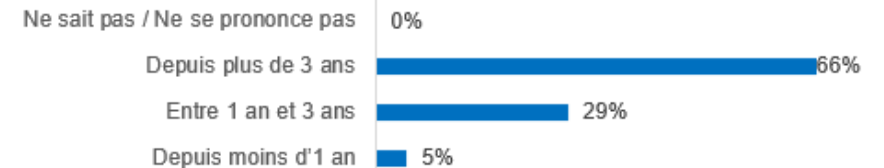
### ▪ Profil des aidants (voir ci-contre) :

- Majoritairement des personnes à la retraite (pour 65% d'entre eux)
- Deux tiers apportent une aide à l'aidé depuis plus de 3 ans (66%)
- 80% des aidants portent seuls la charge de la personne aidée
- 91 % des aidants habitent au domicile de l'aidé

Situation professionnelle des aidants



Durée de l'aide apportée à l'aidé



# Principaux enseignements issus de l'évaluation

## Résultats issus du questionnaire en ligne à destination des couples aidants-aidés (2/2)

Mise en ligne du questionnaire le 29/06/2022

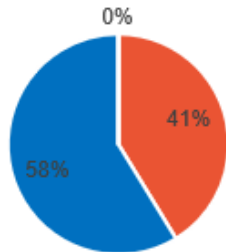
Données extraites au 09/05/2023 (extraction finale) soit près d'un an après le déploiement

Note de lecture : Les questionnaires ont été renseignés par les couples aidants-aidés. Un même couple aidant-aidé ayant bénéficié de plusieurs prestations dérogatoires a donc pu répondre plusieurs fois.

### ➤ Principaux enseignements :

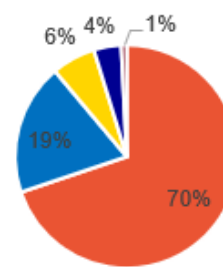
- Seulement 41% des aidants avaient **déjà fait appel à un dispositif de répit**
- **Le fait qu'un seul professionnel** (ou un nombre limité de professionnels) interviennent plusieurs jours consécutifs a constitué un élément déterminant dans le choix de recourir à cette prestation pour 70% d'entre eux
- 77% des aidants estiment que cette prestation leur a **permis de se reposer et de souffler**

Part des aidants ayant bénéficié de dispositifs de répit antérieurement à la prestation



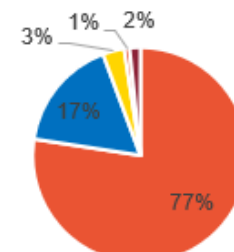
■ Oui ■ Non ■ Ne sait pas / Ne se prononce pas

Fait qu'un seul professionnel intervienne comme critère déterminant du le choix de la prestation



■ Oui, tout à fait ■ Oui, plutôt  
■ Non, pas vraiment ■ Non, pas du tout  
■ Ne sait pas / ne se prononce pas

Réponse des aidants sur la capacité de la prestation à leur avoir fait se sentir reposés et leurs avoir permis de souffler



■ Oui tout à fait ■ Oui plutôt ■ Non pas vraiment  
■ Non pas du tout ■ Ne se prononce pas

## Axes et modalités de travail dans la perspective d'une éventuelle généralisation de l'expérimentation

demande.

- ❖ **Très prochainement: lancement d'un appel à contributions des membres du comité de suivi de l'expérimentation et des structures expérimentatrices, sur les axes de travail suivant identifiés :** dérogations au droit du travail, élargissement au secteur public, financement des prestations et modèle économique, prérequis et conditions de la mise en œuvre des prestations.
- ❖ **Réunions de restitution d'ici l'été 2023**
- ❖ **Remise du rapport au Parlement**
- ❖ **Arbitrages sur la généralisation et détermination du cadre législatif**
- ❖ **Si généralisation : mise en œuvre de groupes de travail pour travailler sur le cadre réglementaire de la généralisation.**

# Prochaine Stratégie en faveur des aidants

- ❖ 6 octobre 2022 : annonce d'une **nouvelle Stratégie en faveur des aidants** par le Ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes Handicapées.
- ❖ « Mieux accompagner les aidants » continuera à être suivie dans le cadre du dispositif spécifique des Politiques prioritaires du Gouvernement, permettant une large mobilisation des administrations centrales et déconcentrées.

## Méthodologie d'élaboration

**Impliquer et concerter avec les acteurs associatifs et territoriaux** (recueil des contributions écrites des acteurs du secteur, rencontres avec les acteurs associatifs, analyse des propositions)

**Favoriser l'inter ministérialité et articuler la Stratégie avec les autres plans nationaux** (concertations et échanges avec les administrations concernées )

**➡ Objectif : Présentation de la prochaine stratégie à la fin du second semestre 2023.**

# Le cahier des charges du Baluchonnage

- Intervenant unique (24h/24) de 36h à 6 jours consécutifs
- Absence de l'aidant
- Rencontre préparatoire à domicile
- Maintien des services en place pendant la prestation + travail de liaison
- Temps d'échange avec l'aidant post-intervention
- Restitution post-intervention du relayeur à la structure
- Temps d'échanges entre relayeurs (recommandé)
- Volontariat **mais aussi libre-choix de chaque mission**
- **Journal d'accompagnement (conseils et recommandations)**
- **Supervision et soutien clinique des Baluchonneurs entre les prestations**
- **Formation à l'embauche et formation continue**
- **Soutien téléphonique 24h/24 et 7j/7**
- **Temps de repos avant Baluchonnage**
- **Période de transition aidant/aidé/baluchonneur le 1er jour (3h au minimum)**
- **Reconnaissance salariale : toutes les heures sont rémunérées**



# Interview vidéo

**Colloque  
Baluchon France**

- 12 mai 2023 -

**LE BALUCHONNAGE, UNE OFFRE DE  
RÉPIT SPÉCIFIQUE D'INTÉRÊT PUBLIC**



## Interview de Baluchonneurs





# Table ronde

Document Baluchon France. Diffusion et reproduction sur demande.

## LE BALUCHONNAGE : QUELLES SOLUTIONS JURIDIQUES ET QUELS PORTEURS ?

- Alison Dahan (animatrice), avocat associé DICEA Avocats, droit du travail et ESMS
- Lorène Gilly, Responsable du suivi des politiques publiques à France Alzheimer
- Pauline Chevalier, Responsable Santé et Autonomie à l'Union Nationale ADMR
- Régis Granet, Directeur juridique à la FEDESAP
- Xavier Becker, confédération de la CFDT
- Quentin Llabres, psychologue à la PFR (Plate-forme de répit) de Lille
- Mickaëlle Ovarbury, Directrice du service de Baluchonnage « Les Ailes des Anges » et Coordinatrice à la PFR Martinique Nord

# BALUCHONNAGE : L'EXPERIMENTATION ESSOC

- ▶ Article 53 de la loi n° 2018-727 du 10 août 2018 pour un Etat au service d'une société de confiance (ESSOC)
- ▶ Décret n° 2018-1325 du 28 décembre 2018 relatif à l'expérimentation de dérogations au droit du travail dans le cadre de la mise en œuvre de prestations de suppléance à domicile du proche aidant et de séjours de répit aidants-aidés
- ▶ Conventions collectives (particulier employeur, branche de l'aide à domicile ou entreprises de services à la personne)
- ▶ Code du travail

**ATTENTION : Le dispositif expérimental ne déroge qu'à certaines dispositions du Code du travail et des CCN : nécessité d'articuler tous les fondements juridiques**



**Fin du dispositif expérimental décembre 2023**

# BALUCHONNAGE : LES APPORTS DU RAPPORT IGAS

Document Baluchon France. Diffusion et reproduction sur demande.

Le rapport de l'Igas intitulé « *soutenir les aidants, en levant les freins au développement de solutions de répit* » a été publié au mois de janvier 2023 (rapport de décembre 2022)

## ► RECOMMANDATIONS DE LA MISSION (8 thèmes et 55 recommandations)

Thème 4. « Faciliter le développement du répit à domicile » : deux axes de recommandations principales pour le relayage – recommandations 26 à 29

## ► 13 annexes au rapport dont une annexe 11

« *Analyse des dérogations au droit du travail, mise en place pour suppléance à domicile de l'aidant allant jusqu'à six consécutifs* » (publication, mars 2023).

Document Baluchon France. Diffusion et reproduction sur demande.

# RAPPORT IGAS : RECOMMANDATIONS DE LA MISSION SUR LE RELAYAGE

Préconisation de deux types de relayages :

- Relayage courte durée
- Relayage longue durée type baluchonnage à la québécoise

## PRINCIPAUX POINTS DES RECOMMANDATIONS

1

Soutenabilité d'un cadre juridique exorbitant du droit commun et difficilement conforme avec les exigences européennes (recommandation 26)

2

Inciter la branche de l'aide à domicile à négocier un aménagement du temps du travail pour réduire le coût des heures de présence de nuit (recommandation 27)

3

S'assurer de l'utilité d'un relayage dérogatoire au droit commun, avec un intervenant unique présent 24 heures sur 24 (recommandation 28)

# Document Baluchon France. Diffusion et reproduction sur demande.

## Document Baluchon France. Diffusion et reproduction sur demande.

# FOCUS : LE RELAYAGE LONG ISSU DU MODÈLE QUÉBÉCOIS

### RECOMMANDATION 29 – CIBLER LES RECOURS AU RELAYAGE DÉROGATOIRES AU DROIT DU TRAVAIL

**Cibler les dérogations du droit du travail pour les temps longs, selon la lourdeur de la dépendance et la plus-value apportées par l'intervention d'un intervenant unique au cours de la prestation.**

- Nécessité de démontrer l'utilité du relayage d'une durée supérieure à 48 heures pour bénéficier de dérogations au droit du travail
- Freins :
  - La question de la qualification des notions de régime d'équivalence et de temps de garde et astreinte au regard du droit européen
  - La santé et la sécurité des travailleurs et l'impossibilité de respect des temps de pause
  - La dérogation obligatoire aux durées maximales hebdomadaires et journalières de travail pour maintenir un intervenant unique.

**A noter :** à articuler avec les recommandations 26, 27 et 28 sur le droit du travail et les limites de dérogations possibles

# LES PISTES DE CADRE JURIDIQUE RETENUES PAR BALUCHON FRANCE : LE BALUCHONNAGE COMME MISSION D'INTERET GENERAL

Nécessité d'intégrer un cas de dérogation au régime de durée du travail fixé par la directive européenne de 2003 et le code du travail

## HYPOTHESE 1 :

Les régimes spécifiques du CASF et les missions d'intérêt général\*

- Travail des permanents et des assistants de lieu de vie et d'accueil
- Salariés des habitats inclusifs
- Educateurs familiaux employés par les associations gestionnaires de village d'enfants et aide sociale à l'enfance

A NOTER : les régimes sont prévus dans le code de l'action sociale et des familles et totalement dérogatoires au droit commun.

## HYPOTHESE 2 :

Cas spécifique des animateurs logés dans des accueils collectifs de mineurs avec hébergements (colonies de vacances) : les contrats d'engagement éducatif

A NOTER : Le contrat d'engagement éducatif figure aussi au CASF mais toutefois très limité et un repos compensateur doit être pris pendant l'intervention si elle excède trois jours et le reliquat à l'issue de l'intervention.



# Table ronde

Document Baluchon France. Diffusion et reproduction sur demande.

## LE BALUCHONNAGE : QUELLES SOLUTIONS JURIDIQUES ET QUELS PORTEURS ?

- Alison Dahan (animatrice), avocat associé DICEA Avocats, droit du travail et ESMS
- Lorène Gilly, Responsable du suivi des politiques publiques à France Alzheimer
- Pauline Chevalier, Responsable Santé et Autonomie à l'Union Nationale ADMR
- Régis Granet, Directeur juridique à la FEDESAP
- Xavier Becker, confédération de la CFDT
- Quentin Llabres, psychologue à la PFR (Plate-forme de répit) de Lille
- Mickaëlle Ovarbury, Directrice du service de Baluchonnage « Les Ailes des Anges » et Coordinatrice à la PFR Martinique Nord

# Cocktail déjeunatoire

*Salle René Coty*

Document Baluchon France. Diffusion et reproduction sur demande.



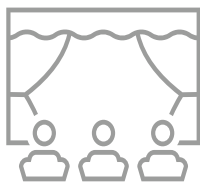
## Colloque Baluchon France

- 12 mai 2023 -

**LE BALUCHONNAGE, UNE OFFRE DE  
RÉPIT SPÉCIFIQUE D'INTÉRÊT PUBLIC**







# Interlude théâtral "Martine a dit : je m'en fous"

Delphine Delatte, comédienne



# L'INDICATION DU BALUCHONNAGE : POUR QUELS PROCHES AIDANTS ET POUR COMBIEN D'ENTRE EUX ?

- Etude socio-démographique -



Franck Guichet, sociologue, co-Directeur du bureau d'études EmiCité

# SOMMAIRE

- Contexte : enjeux, objectifs et méthodologie de l'étude
- Profils des aidants qui ont recours à des prestations de Baluchonnage
- Estimation du nombre d'aidants pouvant recourir à du Baluchonnage
- La place du Baluchonnage dans l'offre de répit
- Conclusions et préconisations



## LE CONTEXTE

# LE CONTEXTE : LES ENJEUX

## ENJEU DE DIFFÉRENCIATION

Est-ce que les aidants qui recourent à des prestations de Baluchonnage ont un profil différent des aidants qui recourent à des prestations de relayage ?

## ENJEU DE PÉRENNISATION DES SERVICES

Les services qui expérimentent actuellement le Baluchonnage pourront-ils pérenniser cette activité au delà de la fin de l'expérimentation sur le relayage (permettant de déroger au code du travail) prévue fin 2023 ?

## ENJEU DE FINANCEMENT

Il n'existe pas de financement spécifiques aux prestations de relayage. Quelle estimation peut-on faire d'une file active de proches aidants afin de déterminer le besoin en financement des services proposant du Baluchonnage ?

# LE CONTEXTE : LES ENJEUX

## ENJEU D'ORIENTATION

Le Baluchonnage est une prestation qui s'inscrit plus largement dans une offre de solution de répit. Sur quels critères les prescripteurs de répit peuvent-ils indiquer le Baluchonnage plutôt qu'une autre solution de répit ?

## ENJEU DE COMMUNICATION

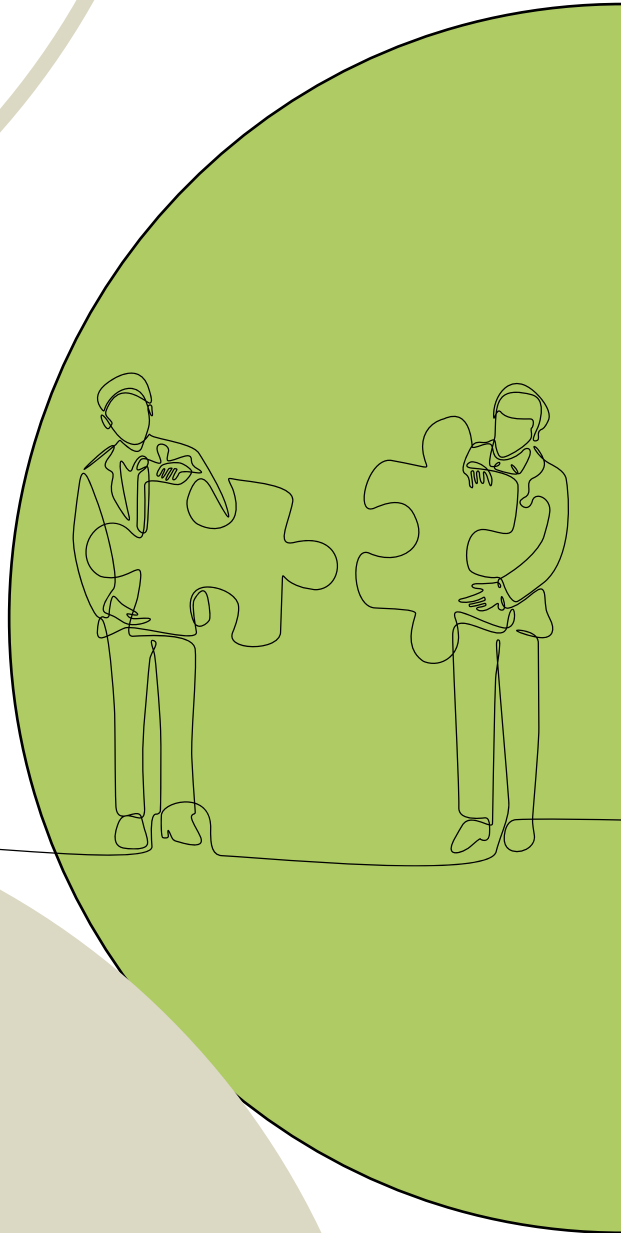
Sachant qu'il y a encore près de la moitié des proches aidants qui ignorent la particularité de leur rôle, qui ne connaissent pas le terme de « proche aidant » et donc qui n'accèdent pas aux droits dont ils peuvent bénéficier, quelle est la proportion d'aidant qui connaît le Baluchonnage ?

## LE CONTEXTE : LA PROBLÉMATIQUE

Au Québec, le Baluchonnage est une prestation réservée seulement aux proches aidants d'un malade d'Alzheimer. En France, dans l'expérimentation de relayage, le Baluchonnage a pu être réalisé auprès d'une diversité de proches aidants.

Les premiers retours d'expérience des services proposant du Baluchonnage soulignent que ce type de prestation semble particulièrement indiquée pour des profils particuliers de proches aidants (isolement, épuisement, besoin de surveillance permanent de la personne aidée, etc.). Dans la perspective d'une pérennisation et la recherche d'un financement, Baluchon France s'interroge : pour quels aidants le Baluchonnage est-il particulièrement indiqué et quelle estimation peut-on faire de leur nombre et de leurs besoins de répit ?

Dans le prolongement du récent rapport de l'IGAS sur le développement des solutions de répit (2023), l'étude vise à déterminer le profil et à estimer le nombre d'aidants ayant la charge d'une personne dont l'état de santé pourrait pâtir de la pluralité des intervenants.



# LE CONTEXTE : LES OBJECTIFS

## Décrire

les profils des proches aidants qui ont bénéficié de prestations de Baluchonnage

## Estimer

- le nombre de proches aidants concernés au regard des éléments de connaissance généraux sur les proches aidants - une file active et un volume de prestation de Baluchonnage par département

## Définir

la place du Baluchonnage dans un schéma d'ensemble sur l'offre de solution de répit

## Appuyer

l'élaboration des propositions et du plaidoyer de Baluchon France





# LE CONTEXTE : LA MÉTHODOLOGIE

1

Retour d'expérience auprès de services qui expérimentent le Baluchonnage

AIDOMI (33) => 34 prestations

2APA (67) => 50 prestations

ADMR Haute Marne (52) => 32 prestations

Parenthèse à domicile (76) => 10 années d'expérience et 300

2

Analyse des données d'activité sur le baluchonnage et estimation d'une file active de proches aidants

3

Comparaison entre l'offre de relayage de longue durée et l'offre d'hébergement temporaire



# PROFILS DES AIDANTS QUI ONT RECOURS À DES PRESTATIONS DE BALUCHONNAGE

# PROFILS DES AIDANTS QUI ONT RECOURS À DU BALUCHONNAGE

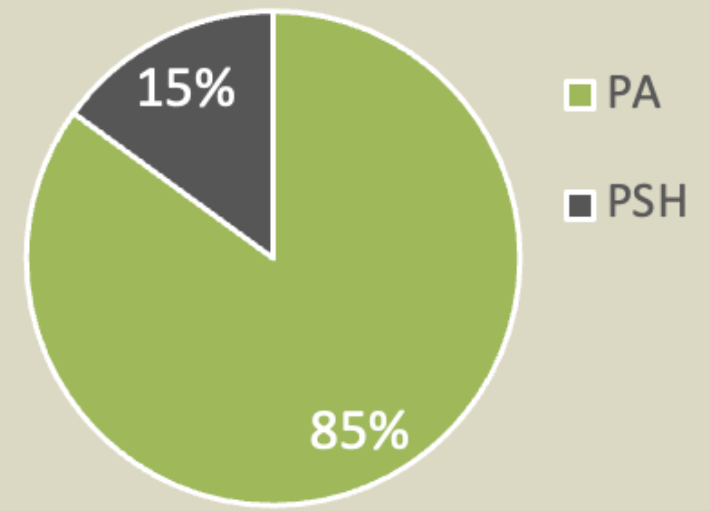
## Qui sont les personnes aidées ?

D'après Baluchon France (base de données : 15 services) :

- 15% personnes en situation de handicap (PSH)
- 85% personnes âgées (PA)

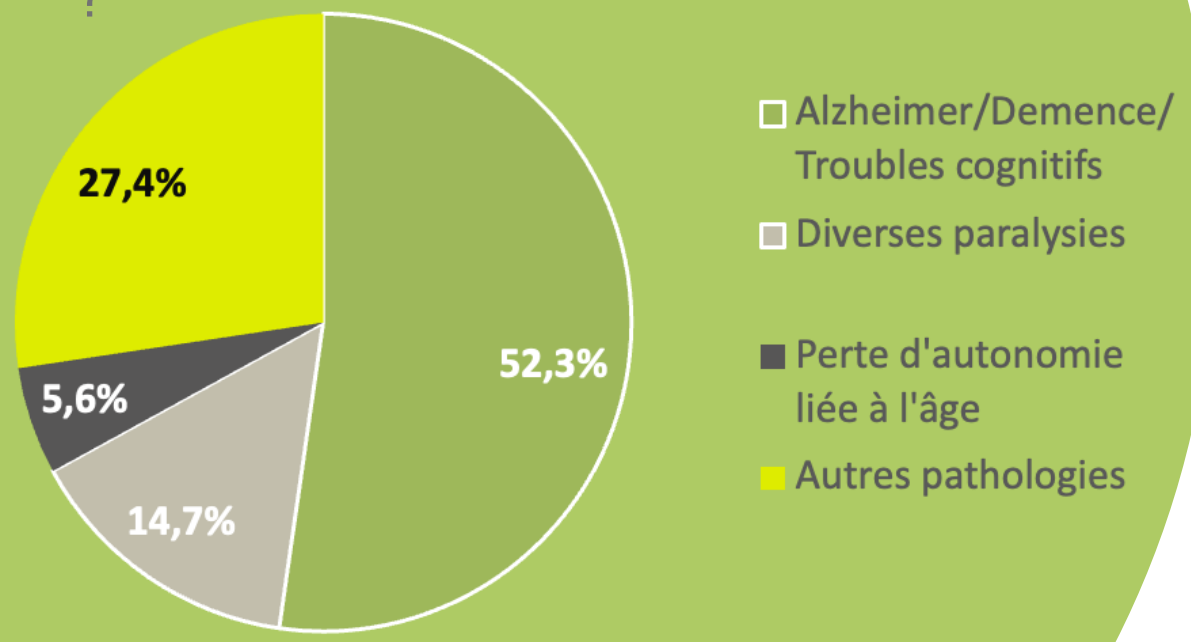
L'analyse détaillée des 4 services montre des écarts importants concernant les personnes aidées :

- 100% PA
  - 90% PA et 10%PSH
  - 60% PA et 40% PSH
- } En moyenne : 80% PA et 20% PSH



## PROFILS DES AIDANTS QUI ONT RECOURS À DU BALUCHONNAGE

Qui sont les personnes âgées aidées ?



Si l'on s'intéresse uniquement aux personnes âgées, on remarque que la maladie d'Alzheimer et autres maladies apparentées constitue plus de la moitié des situations

Quel âge ont-elles ?

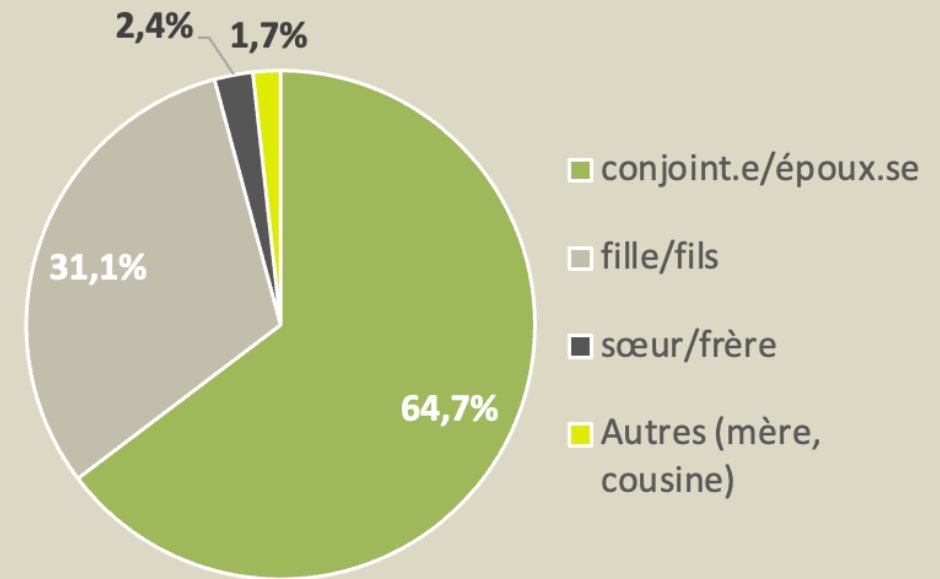
Age moyen	81 ans
Age médian	82 ans
Plus jeune	53 ans
Plus âgée	104 ans

## PROFILS DES AIDANTS QUI ONT RECOURS À DU BALUCHONNAGE

L'analyse des données sur les aidants de personnes âgées qui ont eu recours à une prestation de Baluchonnage montre que dans deux tiers des cas l'aidant est un conjoint et dans un tiers des cas l'aidant est un enfant.

En France, on estime que 36% des aidants de personnes âgées de plus de 60 ans cohabitent avec la personne âgée : dans  $\frac{3}{4}$  des cas l'aidant est le conjoint, dans  $\frac{1}{4}$  des cas c'est un enfant (Enquête Care ménages, 2015-2016). Donc il y a une légère surreprésentation des enfants parmi les bénéficiaires du Baluchonnage.

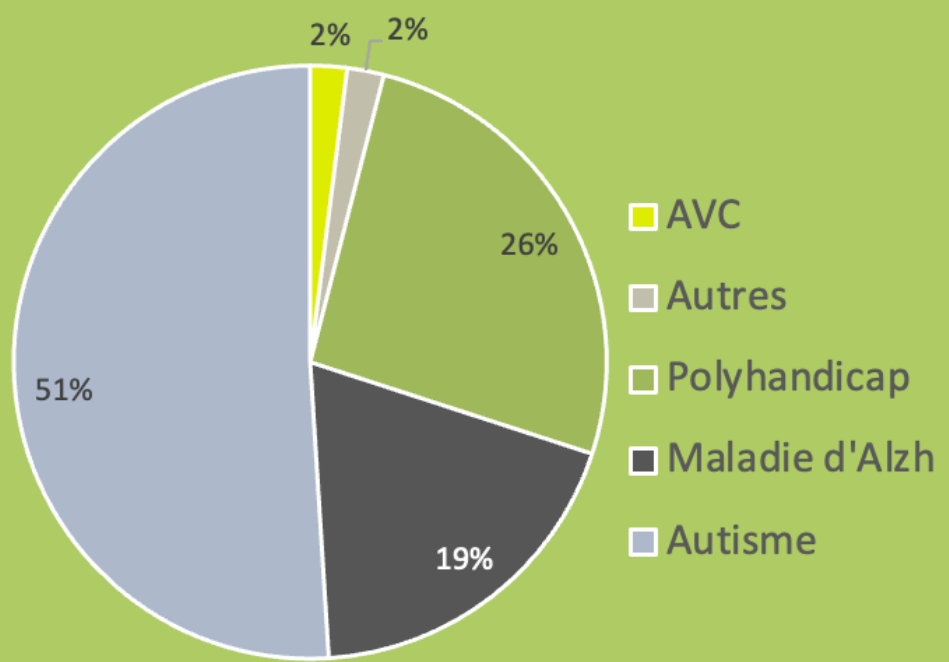
Qui sont les aidants vis-à-vis des personnes âgées aidées ?



## PROFILS DES AIDANTS QUI ONT RECOURS À DU BALUCHONNAGE

Si l'on s'intéresse uniquement aux personnes en situation de handicap, on remarque que les troubles du spectre de l'autisme constituent plus de la moitié des situations.

Qui sont les personnes en situation de handicap aidées ?



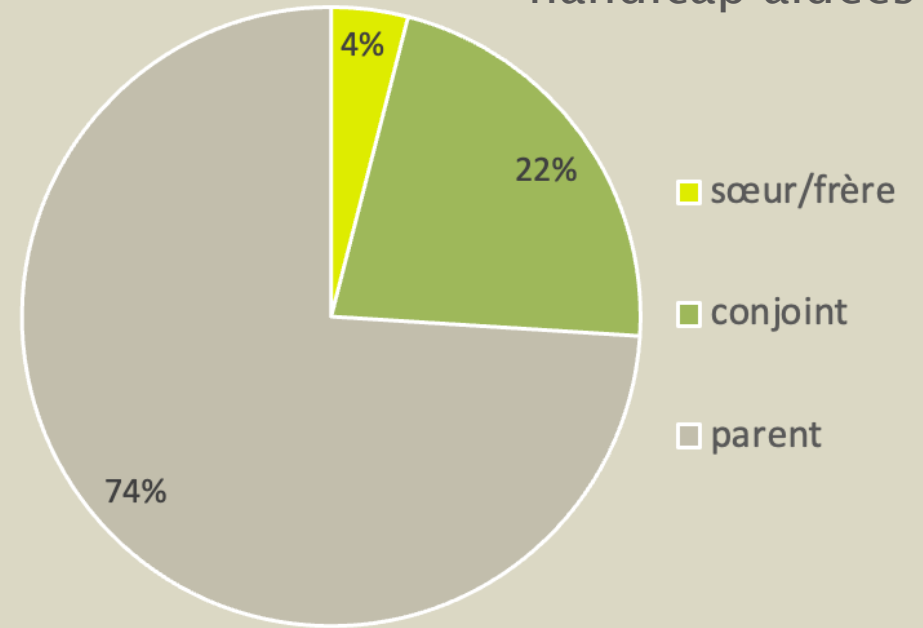
Quel âge ont-elles ?

Age moyen	28 ans
Age médian	42 ans
Plus jeune	2 ans
Plus âgée	60 ans

## PROFILS DES AIDANTS QUI ONT RECOURS À DU BALUCHONNAGE

L'analyse des données sur les aidants de personnes en situation de handicap qui ont eu recours à une prestation de Baluchonnage montre que dans trois quarts des cas l'aidant est un parent et dans moins d'un quart des cas l'aidant est un conjoint.

Qui sont les aidants vis à vis des personnes en situation de handicap aidées ?

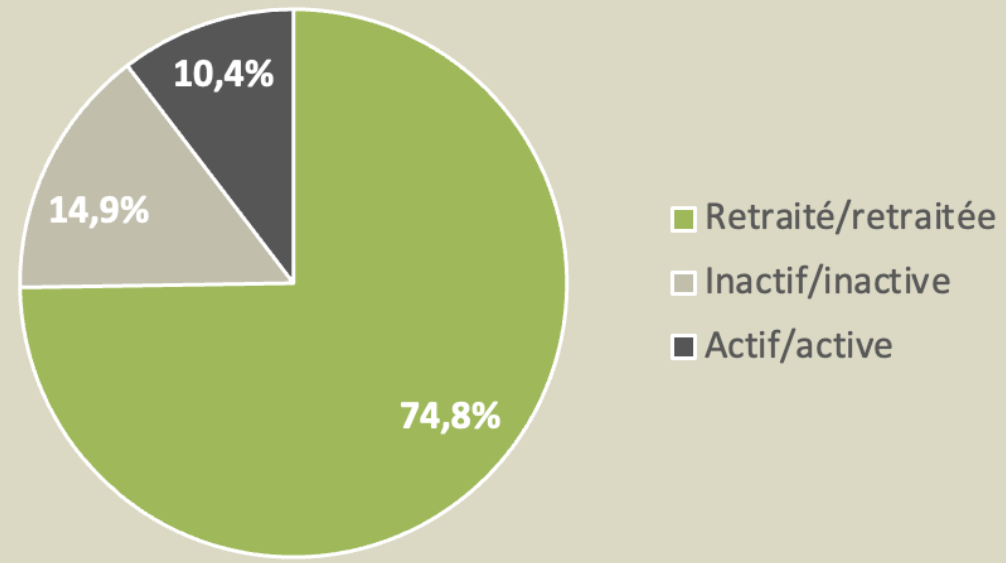


## PROFILS DES AIDANTS QUI ONT RECOURS À DU BALUCHONNAGE

L'analyse des données sur l'ensemble des aidants qui ont eu recours à une prestation de Baluchonnage montre que trois quarts des aidants sont retraités et seulement 10% sont en activité professionnelle.

En France, on estime que 70% des aidants sont actifs et seulement 23% d'entre eux sont à la retraite. (Baromètre Fondation April & BVA). Il y a donc une très nette surreprésentation des retraités parmi les aidants bénéficiaires du baluchonnage.

Quelle est leur situation professionnelle ?





# PROFILS DES AIDANTS QUI ONT RECOURS À DU BALUCHONNAGE

L'analyse des données sur les aidants qui ont eu recours à une prestation de Baluchonnage montre qu'il y a 4 grands profils de bénéficiaires :

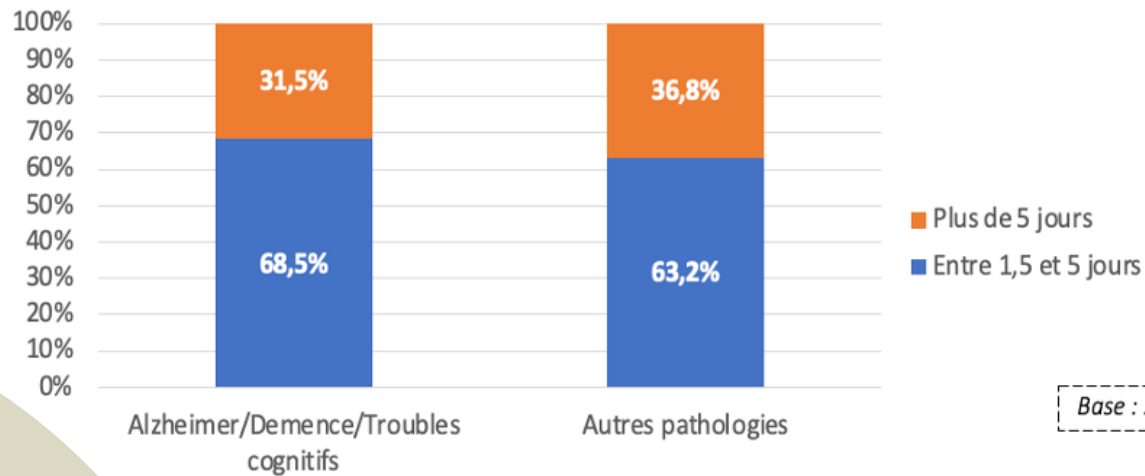
Personnes aidées	Troubles	Aidants
PA	Maladie d'Alzheimer	Conjoint
	polypathologie	Conjoint et enfant
PSH	Autisme	Parent
	polyhandicap	Parent, frère/soeur

# PROFILS DES AIDANTS QUI ONT RECOURS À DU BALUCHONNAGE

L'analyse des données sur les aidants qui ont eu recours à une prestation de Baluchonnage montre que la durée moyenne de la prestation est de 4,9 jours. On remarque également :

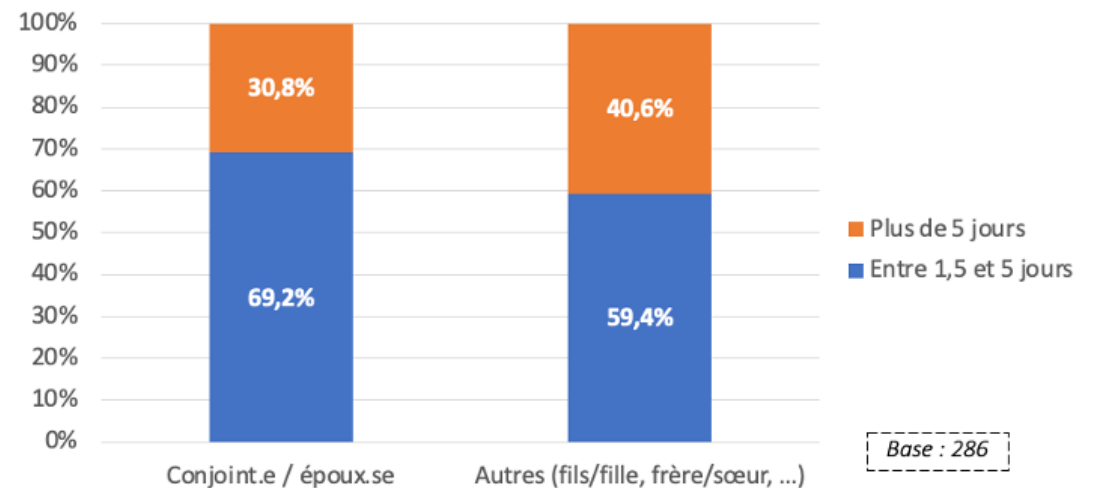
- Qu'il n'y a pas de corrélation entre le type de troubles de la personne aidée et la durée de la prestation
- Que la durée de la prestation est plus longue quand l'aidant n'est pas le conjoint

### Le type de trouble a-t-il un impact sur la durée du Baluchonnage ?



Base : 285

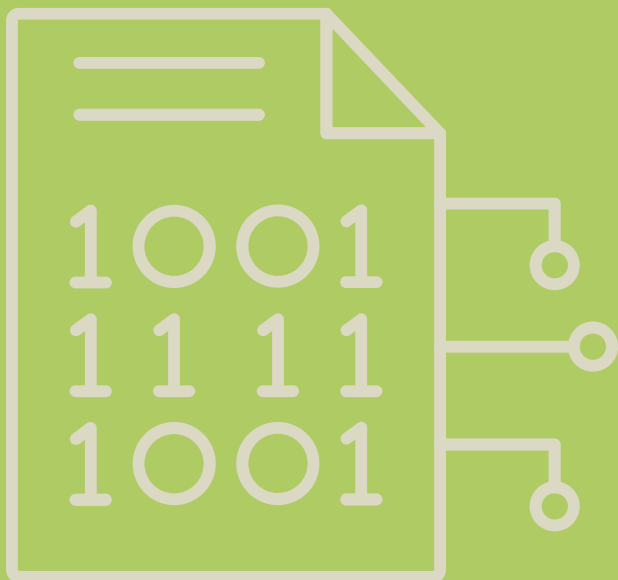
### La qualité de l'aidant a-t-elle un impact sur la durée du Baluchonnage ?



Base : 286

# PROFILS DES AIDANTS QUI ONT RECOURS À DU BALUCHONNAGE

- Les données disponibles sur les aidants ne permettent pas de décrire des profils plus précis car il manque des données comme :
  - La durée de l'aide
  - Le charge de l'aide ressentie
  - Les hospitalisations (de l'aidé et de l'aidant)
- Les retours d'expériences auprès des services qui expérimentent le Baluchonnage mettent cependant en évidence des caractéristiques communes à ces différents profils d'aidants :
  - Les personnes aidées ont des troubles sévères et/ou nécessitent un besoin de surveillance constant
  - Les proches aidants refusent l'hébergement temporaire car ils estiment que l'état de la personne aidée est trop fragile



# ESTIMATION DU NOMBRE D'AIDANTS POUVANT RECOURIR À DU BALUCHONNAGE

## ESTIMATION DU NOMBRE D'AIDANTS POUVANT AVOIR RECOURS À DU BALUCHONNAGE

- Document Baluchon France. Diffusion et reproduction sur demande.
- L'estimation repose sur une extrapolation des données consolidées du service Parenthèse à domicile : 10 années d'expérience et 300 bénéficiaires

- L'estimation repose sur des hypothèses concernant les profils des aidants, décrits uniquement à partir des indicateurs connus

- Les aidants bénéficiaires du service Parenthèse à domicile sont comparés à l'ensemble des aidants en Seine Maritime, puis les ratios obtenus sont appliqués à la France entière

- Pour corriger certains biais, les écarts entre le service Parenthèse à domicile et les autres services de Baluchonnage sont mis en évidence et pondérés

# ESTIMATION DU NOMBRE D'AIDANTS POUVANT AVOIR RECOURS À DU BALUCHONNAGE

Document Baluchon France. Diffusion et reproduction sur demande.

- En Seine Maritime, il y a 97 100 proches aidants apportant une aide aux activités de la vie quotidienne à un proche âgé de 60 ans et plus (Drees, 2023)
- L'enquête Vie Quotidienne et Santé (Drees, 2023) distingue 3 types différents de rôle assuré par les proches aidants :
  - aide aux activités de la vie quotidienne
  - soutien moral
  - aide financière
- On fait l'hypothèse que les proches aidants qui recourent à une prestation de Baluchonnage sont des aidants qui assurent les 3 types d'aides. En Seine-Maritime, il y a 6661 proches aidants qui ont ce profil.
- Sachant que 36% des aidants cohabitent avec la personne aidée, on peut estimer qu'ils sont 2198 proches aidants en Seine-Maritime à pouvoir recourir à une prestation de Baluchonnage.



# ESTIMATION DU NOMBRE D'AIDANTS POUVANT AVOIR RECOURS À DU BALUCHONNAGE

- En 2022, il y a eu 38 aidants qui ont eu recours au service Parenthèse à domicile. Ce chiffre correspond à la moyenne des bénéficiaires/an sur une durée de 10 ans (en retirant les années 2020 et 2021 de crise sanitaire). Sachant que le nombre de bénéficiaires/an des autres services de Baluchonnage se situe entre 15 et 40, on peut estimer que l'activité du service Parenthèse à domicile se situe dans la tranche haute.
- Les aidants bénéficiaires du service Parenthèse à domicile représentent 1,72% des aidants de Seine-Maritime apportant 3 types d'aides à leur proche et cohabitant avec lui. Ils représentent 0,04% de l'ensemble des aidants qui apportent une aide aux activités de la vie quotidienne
- Le service Parenthèse à domicile intervient principalement sur le secteur autour de Rouen, ce qui représente environ la moitié de la population du Département.
- En supposant que le nombre de bénéficiaires/an serait doublé si le service Parenthèse à domicile intervenait sur l'ensemble du Département, alors on peut estimer une file active représentant 3,44% des proches aidants de personnes âgées apportant les 3 types d'aide

# ESTIMATION DU NOMBRE D'AIDANTS POUVANT AVOIR RECOURS À DU BALUCHONNAGE

- Sachant qu'il y a en France 641 000 personnes adultes se déclarant aidant d'une personne âgée et apportant trois types d'aide (à la vie quotidienne, soutien moral, aide financière), dont 36% qui cohabitent, ce qui représente 230 760 proches aidants
- Si l'on suppose qu'il y a 3,44% d'entre eux qui vont avoir recours à du baluchonnage, on peut estimer que chaque année il y a 7938 aidants de personnes âgées qui pourraient avoir recours à du Baluchonnage
- Le service Parenthèse à domicile intervient uniquement auprès des aidants de personnes âgées. S'il intervenait également auprès des aidants de personnes en situation de handicap, on peut estimer qu'il aurait 20% de bénéficiaires en plus chaque année.
- En ajoutant cette proportion de 20% de bénéficiaires/an, on peut estimer qu'il y aurait 9525 proches aidants qui pourraient avoir recours chaque année à une prestation de Baluchonnage.



# ESTIMATION DU NOMBRE D'AIDANTS POUVANT AVOIR RECOURS À DU BALUCHONNAGE

- Pour calculer le montant du financement nécessaire, on fait les hypothèses suivantes :
  - Le coût moyen d'un jour (24h) de baluchonnage en prestataire est de 720€ (soit 30€/h)
  - Le reste à charge pour les aidants est de 10%
- Sachant que la durée moyenne des prestations de Baluchonnage est de 4,9 jours et que 42% des aidants bénéficient d'une deuxième prestation au cours de l'année, on peut estimer :
  - S'il y a 6 jours de Baluchonnage/an et par aidant => 37 M€
  - S'il y a 12 jours de Baluchonnage/an et par aidant => 74 M€

# ESTIMATION DU NOMBRE D'AIDANTS POUVANT AVOIR RECOURS À DU BALUCHONNAGE

- Si l'on met en perspective le nombre potentiel de personnes aidées dont les proches aidants pourraient bénéficier d'une prestation de Baluchonnage, par rapport à l'ensemble des personnes aidées à domicile en France :
- Il y a 1,3M de personnes de 60 ans et plus qui perçoivent l'APA, dont 59% vivent à domicile : soit 767 000 personnes
- Le nombre de bénéficiaires de l'ACTP et de la PCH est d'environ 250 000 personnes
- Si l'on estime que 10 000 personnes aidées vont bénéficier chaque année d'une prestation de Baluchonnage, cela représente 1% de l'ensemble des personnes aidées.

# ESTIMATION DU NOMBRE D'AIDANTS POUVANT AVOIR RECOURS À DU BALUCHONNAGE



*« Je veux vous permettre, de manière plus spécifique à vous aidants, de prendre deux semaines au moins par an pour souffler. Ces deux semaines de répit par an vous permettront en tant qu'aidants, de vous faire remplacer à domicile par une aide à domicile spécialement formée ou de faire accompagner temporairement la personne que vous aidez en établissement spécialisé ».*

Message d'Emmanuel Macron pour les aidants, Campagne présidentielle 2022

<https://www.youtube.com/watch?v=P6zU2C3t0iM>

Dans le cadre de la future stratégie « Agir Avec les aidants », un nouveau financement de 74M€ destiné à des prestations de répit de longue durée à domicile, de type Baluchonnage, permettrait aux proches aidants de pouvoir se faire remplacer à domicile, et au Président de tenir sa promesse.



# LA PLACE DU BALUCHONNAGE DANS L'OFFRE DE RÉPIT

# LA PLACE DU BALUCHONNAGE DANS L'OFFRE DE RÉPIT

- L'accueil temporaire est inscrit dans la loi (2 janvier 2002) et correspond à l'offre d'accueil de jour et d'hébergement temporaire
- Fin 2019, il y a 10 300 résidents qui sont accueillis en hébergement temporaire (DREES, 2022)
- Le reste à charge moyen pour un séjour d'accueil temporaire est de 80€/jour
- En 2021, il y a 13 590 places d'hébergement temporaire qui sont financées à hauteur de 146M€

**Tableau 1 • nombre de places et montants CNSA relatifs à l'accueil temporaire**

		2020	2021
<b>Hébergement temporaire</b>	Places*	13 500	13 590
	Montants CNSA, en M€	140	146
<b>Accueil de jour</b>	Places	15 800	15 960
	Montants CNSA, en M€	40	59

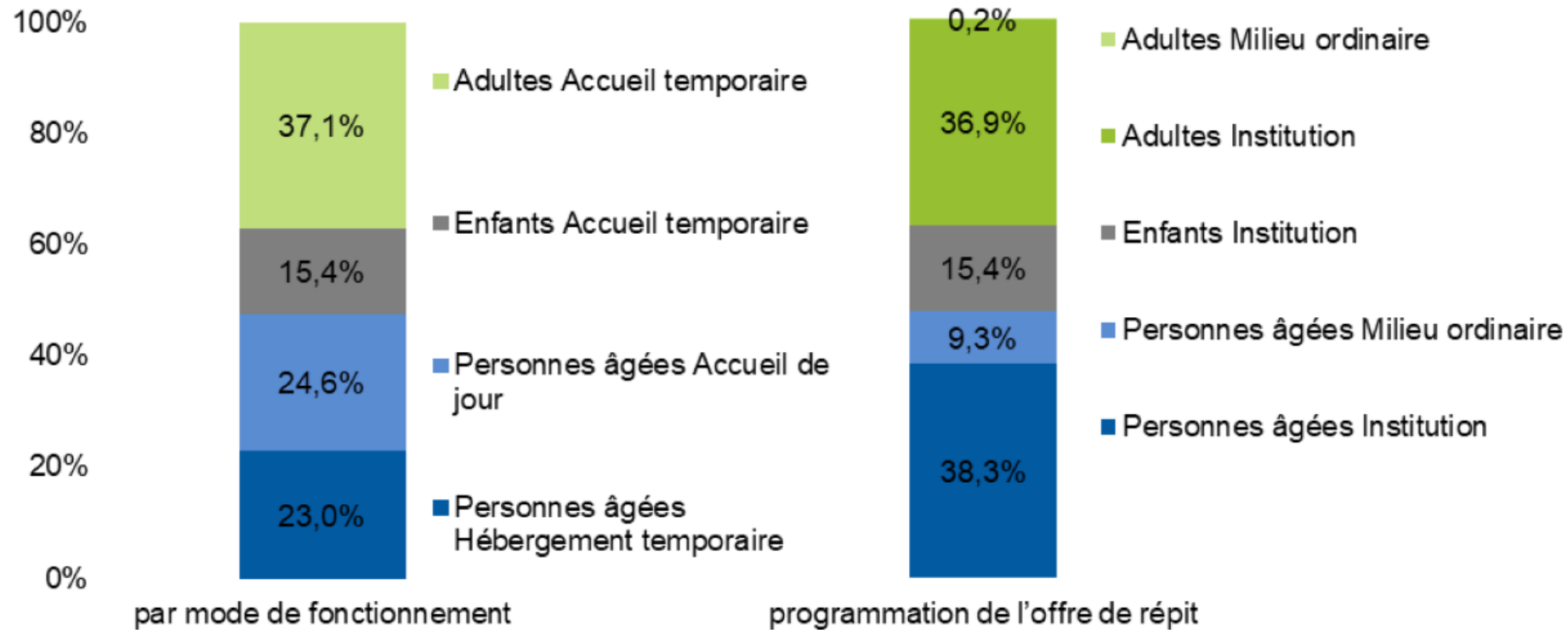
\* nombre de places arrondi à la dizaine

Sources : Finess - HAPI 2021 : traitements CNSA

# LA PLACE DU BALUCHONNAGE DANS L'OFFRE DE RÉPIT

Est-ce que l'offre de répit est également répartie entre institution et milieu ordinaire ?

Graphique 1 • Prévisions de crédits à 2026 via la « stratégie agir pour les aidants »



Source : SEPIIA – Données ARS/CNSA

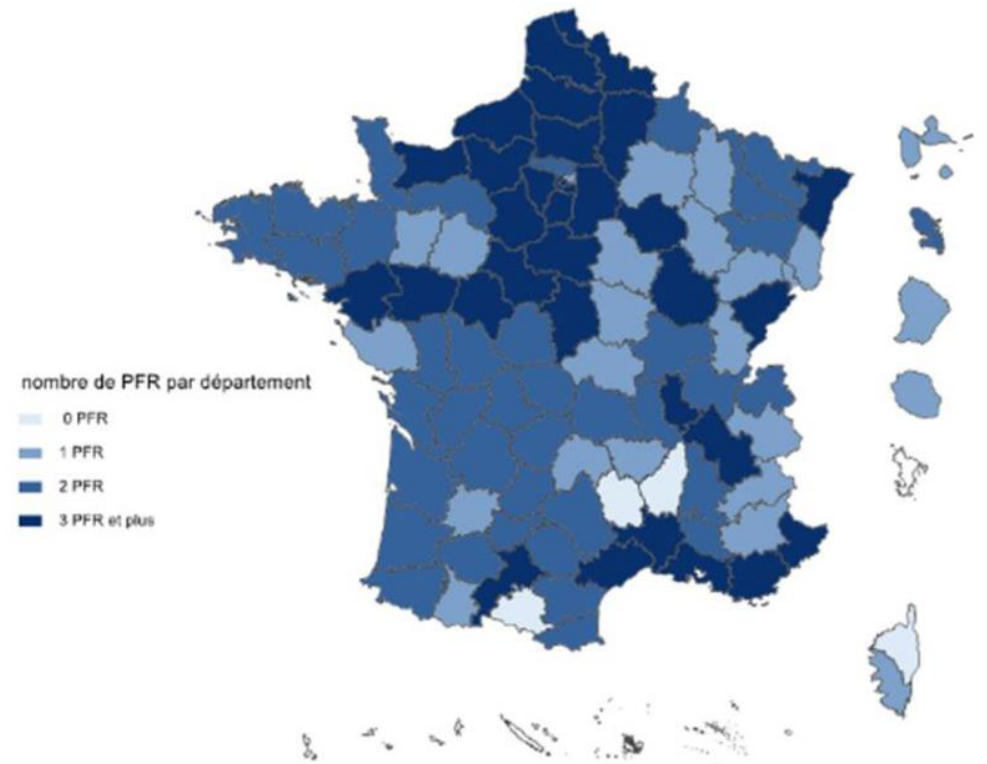
Lecture : 15,4 % des crédits sont fléchés pour de l'accueil temporaire pour enfants sur la totalité des crédits programmés 2022- 2026 et 38,3 % des crédits ont été programmés pour de l'offre institutionnelle sur la totalité des crédits destinés au champ PA.

## LA PLACE DU BALUCHONNAGE DANS L'OFFRE DE RÉPIT

- Les plateformes d'accompagnement et de répit (PFR) organisent l'offre de répit sur le territoire
- En 2022, il y a 252 plateformes réellement installées avec un maillage inégalement dense sur le territoire
- Hétérogénéité des PFR : certaines se limitent à la coordination et l'orientation vers des solutions de répit, d'autres proposent également des prestations de suppléance à domicile

Carte 1 : Répartition des plateformes d'accompagnement et de répit

Plateformes d'accompagnement et de répit au 31 décembre 2021



# LA PLACE DU BALUCHONNAGE DANS L'OFFRE DE RÉPIT

- Les collaborations entre les services de Baluchonnage et les PFR sont inégales :
  - Nulle : « la PFR ne nous envoie aucune demande » (coordinatrice service Baluchonnage)
  - Bonne : « avec la PFR ça fonctionne très bien, il n'y a pas de concurrence. La PFR propose du répit de courte de durée et elle nous oriente les aidants qui souhaitent du répit de longue durée » (coordinatrice service Baluchonnage)
- Les PFR peuvent orienter les aidants en proposant les prestations de Baluchonnage ou d'hébergement temporaire de façon complémentaire :
  - Proposer une réponse adaptée à chaque situation : « il n'y a pas une solution mieux que l'autre, elles correspondent à deux projets différents. Pour les aidants qui commencent à accepter l'idée d'une entrée en EHPAD, l'hébergement temporaire permet de faire un essai. Pour les aidants qui veulent continuer le maintien à domicile et qui craignent qu'un séjour en institution perturbe la personne aidée, qu'elle perde des capacités, alors le Baluchonnage est indiqué » (coordinatrice service Baluchonnage)





## CONCLUSIONS ET PRÉCONISATIONS

## CONCLUSIONS ET PRÉCONISATIONS

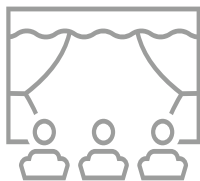
- Les proches aidants qui recourent à des prestations de Baluchonnage ont des profils bien particuliers, correspondant aux aidants qui sont les plus à risque d'épuisement (cohabitation avec une personne aidée ayant des troubles sévères et/ou un besoin de surveillance permanent)
- La demande pour des prestations de Baluchonnage est très limitée et correspond environ à 1% de l'ensemble des situations de PA/PSH accompagnées à domicile
- Les aidants qui recourent à des prestations de Baluchonnage ne sont pas les mêmes que ceux qui recourent à de l'hébergement temporaire
- L'hypothèse la plus généreuse pour un financement de 12 jours de Baluchonnage/an et par aidant, correspond à la moitié du financement de l'hébergement temporaire

## CONCLUSIONS ET PRÉCONISATIONS

- Les prestations de Baluchonnage sont une solution adaptée pour certains profils d'aidants bien particuliers, complémentaires avec les autres solutions de répit et elles doivent faire partie de l'offre de répit déployée sur chaque territoire
- Le financement des prestations de Baluchonnage pourrait s'effectuer par une dotation socle (ARS) puis des financements complémentaires (APA, PCH, conférence des financeurs) et un reste à charge pouvant être solvabilisé par les groupes de protection sociale
- Les besoins des aidants en répit de longue durée pourraient être évalués par les équipes médico-sociales des Départements qui leur ouvre des droits et les orientent vers les PFR
- Les PFR pourraient conventionner sur leur territoire avec 2 ou 3 services proposant du Baluchonnage, pour orienter les aidants et répondre à l'ensemble des demandes

# BIBLIOGRAPHIE

- Baluchon France, Chiffres clés Baluchon France 2020-2022, infographie
- Baromètre des aidants, Fondation April & BVA, 2015-2022 : avancées et perspectives, aout 2022
- DREES, Études et Résultats, juillet 2022, n° 1237, Des résidents de plus en plus âgés et dépendants dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées
- DREES, Études et Résultats, février 2023, n° 1255, 9,3 millions de personnes déclarent apporter une aide régulière à un proche en situation de handicap ou de perte d'autonomie en 2021
- IGAS, Emilie Faucher-Magnan, Bertrand Fenoll, Olivier Toche, Soutenir les aidants en levant les freins au développement de solutions de répit, Rapport, décembre 2022
- Rapport d'évaluation des politiques de sécurité sociale - Autonomie, édition 2022



# Interlude théâtral "Martine a dit : je m'en fous"

Delphine Delatte, comédienne





**Baluchon  
France**

# Pause



## Colloque Baluchon France

- 12 mai 2023 -

**LE BALUCHONNAGE, UNE OFFRE DE  
RÉPIT SPÉCIFIQUE D'INTÉRÊT PUBLIC**





# Table ronde

Document Baluchon France. Diffusion et reproduction sur demande.

## LES PISTES DE FINANCEMENTS DES DISPOSITIFS DE BALUCHONNAGE ET DE RELAYAGE

- Marie-Pascale Mongaux, Présidente Baluchon France (animatrice)
- Alain Lefèvre, directeur de Gammes, service expérimentateur du relayage
- Cloé Pillot, AG2R- AGIRC-ARRCO
- Marion Villez, sociologue Université Paris-Est Créteil
- François-Mathieu Robineau, Adjoint au sous-directeur
- Sous-direction de l'autonomie des personnes handicapées et des personnes âgées à la DGCS
- Céline Allaert, chargée de mission à la direction autonomie du Conseil Départemental du Nord (en visio)

# Mot de fin et remerciements

**Colloque  
Baluchon France**

- 12 mai 2023 -

**LE BALUCHONNAGE, UNE OFFRE DE  
RÉPIT SPÉCIFIQUE D'INTÉRÊT PUBLIC**



**Marie-Pascale Mongaux**  
Présidente de Baluchon France



# Clôture

**Colloque  
Baluchon France**

– 12 mai 2023 –

**LE BALUCHONNAGE, UNE OFFRE DE  
RÉPIT SPÉCIFIQUE D'INTÉRÊT PUBLIC**



**Annie Vidal**

Députée de Seine-Maritime et membre  
de la commission des affaires sociales

Document Baluchon France. Diffusion et reproduction sur demande.

# Merci à tous pour votre participation !

Document Baluchon France. Diffusion et reproduction sur demande.

## Colloque Baluchon France

- 12 mai 2023 -

**LE BALUCHONNAGE, UNE OFFRE DE  
RÉPIT SPÉCIFIQUE D'INTÉRÊT PUBLIC**



**MERCI D'Y CROIRE  
AVEC NOUS  
ET AUSSI FORT  
QUE NOUS**

# Partenaires

Document Baluchon France. Diffusion et reproduction sur demande.

Projet  
soutenu par



AG2R LA MONDIALE

FONDACTION  
PETITS FRÈRES  
DES PAUVRES  
Reconnue d'utilité publique

